

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 novembre 2022

Délibération n° 2022 – 22/11/2022 – 1

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2022

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 7 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2022.**

Dijon, le 22 novembre 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 27 septembre 2022

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 27 septembre 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Luis LE MOYNE,

Madame Lucy MOSER-JAUSLIN (présente jusqu'à 14h45 puis procuration à Monsieur Luis Le Moyne),

Monsieur Vincent THOMAS.

Membres absents

Monsieur Alexandre COCHET,

Madame Patricia FAUQUE,

Madame Alexandra LAURENT.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC (présente jusqu'à 16h30 puis procuration à Madame Clara PRIVÉ),

Monsieur Lionel CROGNIER,

Madame Marie-Geneviève GERRER (procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),

Madame Elsa LANG-RIPERT (procuration à Monsieur Guy-Daniel LIGAN),

Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Membre absent

Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,

Madame Virginie KILANI (procuration à Madame Peggy CÉNAC),

Monsieur Guy-Daniel LIGAN,

Membres absents

Monsieur David COUSSON,

Monsieur Éric DAUBIGNEY,

Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Louise BOUCHÉ (procuration à Madame Ninon VEILLÉ),

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF,

Madame Clara PRIVÉ,

Monsieur Maxence ROULLIAT (présent jusqu'à 14h50 puis procuration à Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF),

Madame Ninon VEILLÉ.

Membre absent

Monsieur Charles FORJOT.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),

Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,

Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 15h30),

Monsieur Brice LETHIER (présent jusqu'à 16h30 puis procuration à Monsieur Cédric CLERC),

Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT).

Membres absents

Madame Frédérique BEAULIEU,

Madame Laetitia MARTINEZ,

Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté,
Chancelière de l'université de Bourgogne,

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,

Madame Muriel LECULLIER, Agent comptable,

Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,

Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Monsieur Cédric DEMONCEAUX, Vice-président délégué à la formation tout au long de la vie, à l'alternance et à l'apprentissage,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Madame Sophie MORLAIX, Vice-présidente déléguée en charge des licences et masters,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Philippe PERROT, Vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Aneur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	8
II) Approbation du verbatim du conseil d'administration des 9 juin, 5 juillet et 1 ^{er} septembre 2022.....	8
III) Désignation des représentants usagers au sein de la commission vie étudiante et de campus (CVEC).....	19
IV) Questions financières.....	9
1. Orientations budgétaires 2023.....	9
2. Admissions en non-valeur.....	20
3. Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission : Actualisation.....	20
4. Avis sur la demande de remise gracieuse du précédent agent comptable suite au débet prononcé par la Cour des comptes.....	21
V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 6 septembre 2022).....	26
- Campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2023.....	26
VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU du 12 septembre 2022).....	31
1. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie.....	31
1.1 Projets internationaux.....	31
1.2 Référentiel commun des études 2022-2023.....	32
1.3 Réforme des BUT - rentrée 2022-2023.....	32
- Modification de fiches filières des BUT1.....	32
- Validation des fiches filières des BUT2.....	32
- Règlements intérieurs des IUT concernant l'obligation d'assiduité avec incidence sur l'évaluation.....	33
1.4 DU-DIU de l'UMDPC Santé - rentrée 2022-2023.....	33
- Demandes de modifications.....	33
- Demandes de création	33
<i>Diplôme universitaire</i>	33
- DU Perfectionnement en Alimentation-Santé et Micronutrition Clinique (ASMC) <i>Formations Courtes</i>	33
- FC Humanités Médicales	
- FC Relations Humaines en Médecine	
- FC Certificat exécutive de e-santé (INES1)	
- FC Exécutive master en e-santé (INES2)	
1.5 DU : formalisation de la fiche filière du DU Droit du travail expert - rentrée 2022-2023.....	34
1.6 Diplômes nationaux : modification de fiches filières - rentrée 2022-2023.....	34
1.7 Diplômes nationaux : demandes de non-compensation - rentrée 2022-2023.....	35
1.8 Conventions pédagogiques.....	36
2. Calendrier universitaire 2022-2023 : compléments et modifications des propositions des composantes.....	36
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 5 septembre 2022.....	41
1. Validation des demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2022.....	41
2. Demande de subvention.....	43
VIII) Aménagement des campus territoriaux de l'université de Bourgogne pour la vie étudiante.....	44
IX) Montant du forfait pour la gestion par le CFA SUP des dossiers "apprentissage".....	46
X) Création d'une commission d'aide sociale pour les apprentis du CFA uB via la subvention de la Région BFC (axe 4 de la contribution de la Région BFC au financement des CFA).....	46
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat).....	47
XI) Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	47
XII) Compte-rendu des conventions hors subvention.....	48
<u>Point C</u> : Questions diverses.....	48

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à toutes et à tous. Merci de votre présence ce jour au conseil d'administration. Nous avons un ordre du jour relativement copieux en nombre de points et peut-être, sans plus tarder, nous allons entrer dans les informations du Président.

I) Informations du Président

Le Président.- Très rapidement, un point sur les festivités d'hier puisque la grande journée d'hier était une journée, de mon point de vue merveilleuse, mais je vous en laisse juge, en tout cas une très très belle journée anniversaire de notre université,

26 septembre 2022, 26 septembre 1722, 300 ans jour pour jour après l'avis que le conseil du roi a rendu à Louis XV, donnant un avis favorable à la création d'une université à Dijon. L'université de Dijon, composée d'une seule composante, d'une seule faculté qui était la faculté de droit. 117 étudiants la première année, aujourd'hui il n'y a pas qu'une faculté de droit, il y a 16 composantes dont 2 écoles d'ingénieurs, 3 IUT, 32 laboratoires, 35 000 étudiants. Voilà ce qu'on peut créer en trois siècles. On est dans Shanghai, on rayonne, on attire et on cultive au maximum notre recherche, nos formations, pour les faire grandir et puis accompagner, parce que c'est notre mission première, c'est très important, accompagner notre territoire par notre capacité à le faire monter en compétences, en innovation, rayonner mais pour le bien commun et pour l'intérêt général. Donc une très très belle journée et une très belle journée qui a donné lieu à plusieurs festivités que vous connaissez. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du programme mais peut-être un point tout à fait particulier. Ça nous a permis d'associer très étroitement, tout au long du week-end et de la journée, les 8 autres universités membres de Forthem, de l'alliance européenne, à la fondation de laquelle nous avons participé il y a quelques années, sous l'ancienne équipe de gouvernance, et figurez-vous que les 9 universités dont l'université de Bourgogne ont, avec le recteur de l'académie de Dijon, constitué la tête de la procession en toge qui a eu lieu sur l'esplanade l'après-midi et il était tout à fait saisissant de voir tous les présidents des autres universités revêtir leur propre toge traditionnelle pour nous accompagner. J'y vois, pour ma part, et c'était tout à fait le sens de l'invitation que nous avons lancée et ils ont répondu présents, j'y vois pour ma part la promesse, non pas d'un repli sur la Bourgogne mais d'un repli sur

l'Europe. Celle qui va quasiment des latitudes africaines, c'est-à-dire depuis Palerme jusqu'au Grand Nord, jusque quasiment au cercle polaire c'est-à-dire Agder en Norvège et quel plus beau symbole sinon celui d'associer finalement ce nouveau projet d'alliance européenne aux 300 ans de l'université de Bourgogne pour en faire finalement, probablement, un projet structurant pour les 300 prochaines années, qui sait ?

En tout cas, une très très belle journée avec des échanges formidables, véritablement quelque chose qui nous ouvre des perspectives et qui montre combien l'université de Bourgogne est capable de s'unir autour des grandes occasions et dans un projet commun.

Tout à l'heure, je voulais le dire à tous les administrateurs pour que vous puissiez aussi le dire autour de vous, tout à l'heure, à midi, nous avons inauguré avec la directrice régionale des affaires culturelles, non seulement on a renouvelé la convention qui unit la DRAC donc le ministère de la Culture à l'université de Bourgogne qui porte plusieurs actions cadre et importantes, mais surtout, nous avons aussi inauguré l'exposition photographique d'un immense artiste mondialement connu qui se nomme Pentti Sammallahti, qui est finlandais et parmi les 9 universités européennes de Forthem, il y a Jyväskylä qui est une université de Finlande. Véritablement, cette exposition est merveilleuse, cet artiste a une sensibilité à la fois naturaliste et humaniste tout à fait incroyable et sans être moralisateur, il est une sorte de moraliste qui démontre, à travers ses photos, que finalement la nature et l'homme sont réconciliables. Et aujourd'hui, dans un contexte qui est le nôtre, qui est celui des changements climatiques, de l'environnement, du développement durable, de la pollution, je trouve qu'il nous montre une voie possible pour continuer de vivre en harmonie avec la nature, en évitant évidemment soigneusement de l'épuiser. En tout cas je trouve que c'est un message un peu d'espoir dans une période qui, de ce point de vue-là, est plutôt sombre. Jusqu'au 20 octobre pour ceux et celles qui souhaitent y aller. C'est en accès libre à l'Athénéum, c'est à 5 minutes à pied d'ici, donc vraiment, n'hésitez pas à en faire un peu de pub autour de vous.

Quelques informations moins festives, les dernières informations sur la politique de site. Donc il y a eu un certain nombre d'événements, depuis que le conseil d'administration a adopté la délibération dont vous connaissez évidemment la teneur, le 1^{er} septembre dernier. Des réactions d'inquiétude, il faut les entendre, c'est important parce qu'il y a des projets de recherche qui sont effectivement en jeu, mais nous avons eu l'occasion d'expliquer à la communauté, dans un mail envoyé ce week-end, pardonnez le mail envoyé le week-end mais il était important que chacun puisse être rapidement informé parce qu'il y avait une demande d'information qui émanait de la communauté dans son ensemble. Donc, un dialogue avec l'État qui est un peu encombré par les polémiques locales et régionales mais qui devrait retrouver un peu de sérénité, bientôt je l'espère, en tout cas nous y travaillons. Des échanges avec le ministère, qui n'a pas arrêté, mais suspendu à tout le moins, un PIA qui est un PIA important, qui s'appelle Harmi. Suspendu, j'ai bien dit, et pas arrêté, la différence c'est qu'une suspension ça ne produit plus d'effet mais ça peut éventuellement produire des effets plus tard sinon ça serait un arrêt pur et simple et définitif. Mais, pour qu'on ait des chances que ça reprenne, je crois qu'il faut convaincre le ministère que nous conservons cette ambition de structurer la recherche et la formation à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté. C'est le souhait que l'équipe de gouvernance de l'université de Bourgogne formule absolument. Et on comprend bien que l'État, de son côté, nous dise que les

financements étatiques, via les projets, ne sont pas attribués de manière inconditionnelle et il faut que nous montrions cette ambition.

On y travaille et à cette fin, sur sollicitation d'un des membres de la COMUE, le président d'UBFC a demandé aux différents chefs d'établissement de formuler ce qui relève des lignes rouges, c'est-à-dire ce que chaque établissement ne veut pas accepter dans l'évolution de la structuration de la politique de site, et les lignes vertes, c'est-à-dire qu'est-ce que vous souhaitez, enfin qu'est-ce que vous mettez dans la négociation, qui vous semble possible. Pour être tout à fait transparent, j'ai répondu et je vais vous faire lecture du mail que j'ai écrit, c'est très court, j'ai répondu « Monsieur le Président, pour faire suite à votre proposition, la ligne rouge de l'uB est toujours la COMUE, la ligne verte est toute forme de collaboration équilibrée territorialement ». C'est ouvert, c'est une main tendue à nos partenaires, j'ai exprimé également à nos partenaires ce que j'ai exprimé aussi devant vous à plusieurs reprises, c'est que je pense, mais nous pensons, je crois collectivement, que structurer une politique de site à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté sans les établissements de santé, sans les organismes nationaux de recherche, sans un certain nombre d'écoles publiques ou privées présentes sur le territoire, c'est écarter plus d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'il n'y en a dans la COMUE. En conséquence, il me semble qu'une des ambitions que nous voulons porter, c'est d'élargir, bien sûr, le cercle des acteurs pour leur donner, non pas comme aujourd'hui, on va dire, leur réserver un strapontin mais qui est tout sauf un pouvoir décisionnel, et les associer pleinement à la définition de la stratégie en matière de formation et de recherche à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Que ce soit bien clair pour tout le monde, lorsque nous avons décidé collectivement de ne plus participer à la COMUE, il ne s'agissait pas, pardonnez-moi l'expression, de jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est-à-dire que ce qui a été conçu dans le cadre du projet ISITE notamment, est, à mon avis, une opération intellectuelle qui a consisté à nous interroger sur ce que nous sommes, sur ce qui nous différencie et là où nous sommes bons et là où nous pouvons continuer à nous structurer.

Nous avons quatre axes, quatre domaines communs. Le premier c'est Matériaux avancés, intelligence artificielle, le deuxième c'est Territoires, environnement, aliments, le troisième c'est Santé, soins individualisés et intégrés et le quatrième c'est SHS, sur lequel il y a encore des réflexions. Je crois que les communautés sont d'accord là-dessus et donc conservons cet accord, cultivons notre stratégie ensemble. Simplement, le bon cadre institutionnel n'est plus celui de la COMUE qui a montré ses limites, on ne va pas revenir dessus. Il y a d'autres possibilités offertes par le code de l'éducation et là-dessus, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nous dit, « vous avez l'autonomie, donc un choix à opérer à l'intérieur de ce qui est possible légalement ». D'ailleurs le ministère dit « les projets, il va falloir que vous montriez votre ambition » et nous renvoie la balle en nous disant « proposez quelque chose et on regarde, nous déciderons ». Je crois que de ce point de vue-là, si nous portons collectivement, à l'échelle du site, une réelle ambition, eh bien nous avons une chance certaine de pouvoir, non seulement continuer à bénéficier de ces projets mais en plus de convaincre que nous en emporterons de nombreux autres et tout aussi ambitieux, sinon plus, dans un avenir tout à fait proche.

Dans ce cadre-là, je l'ai toujours dit, nous avons proposé à nos partenaires les autres possibilités. Quelles sont les autres possibilités ? Donc les COMUE, les COMUE expérimentales, on voit bien que c'est un échec. Il y a la fusion ou la fusion

dans le cadre d'un EPE, un établissement public expérimental, c'est refusé par nos partenaires. Il nous reste donc deux autres solutions, l'association de coordination territoriale mais c'est une association, c'est une personne morale avec un siège unique, on sait que l'État estime qu'il ne peut y avoir qu'un seul siège par institution d'un point de vue juridique. Donc on sait à quoi s'attendre, c'est une solution qui ne respecte pas la nécessité de l'équilibre territorial à l'échelle de la grande région. Et il reste la convention de coordination territoriale. C'est donc, par élimination on va dire, ce que nous portons. Maintenant, je crois que la balle est dans le camp de nos partenaires et nous continuerons à discuter pour autant qu'ils le souhaitent.

Dernier point, nous avons reçu un courrier signé de 75, la presse dit 80, j'en ai compté 75 puisque moi j'ai reçu l'original, 75 chercheurs et enseignants du site Bourgogne-Franche-Comté. Je comprends ce courrier, très clairement, c'est un courrier d'inquiétude de chercheurs qui se disent « on a des choses en cours, ça va changer et donc qu'est-ce qui va se passer après ? ». Sur le fond, il y a sans doute des peurs qui sont exagérées, par exemple on a parlé du retrait du CNRS de la région Bourgogne-Franche-Comté. J'ai pu échanger avec le directeur de cabinet de la ministre qui m'a dit « s'il devait y avoir des désUMRisations liées à la disparition de la COMUE, ça ne serait pas au CNRS que ça se déciderait, mais à un niveau plus élevé, au niveau du ministère et il n'en est pas question ». Je traduis en substance donc je crois qu'il faut bien séparer ce qui relève de peurs irrationnelles de ce qui relève d'un risque réel. Et très clairement, ce risque nous l'avons mesuré et dans le courrier que nous avons envoyé à la communauté samedi dernier, il est bien indiqué que l'établissement s'engagera aux côtés des équipes qui pourraient être éventuellement victimes de mesures qui, de mon sens, sont contre-productives. Et nous le ferons, que ce soit clair.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur une chose, c'est que sur 75 signataires, 7 sont des collègues de l'université de Bourgogne, 7 sont des collègues du site de Dijon qui appartiennent soit à des ONR, soit à d'autres établissements que l'université de Bourgogne et 61 sont en poste à Besançon. Je ne commenterai pas ce chiffre parce que ça ne m'appartient pas mais chacun pourra en déduire ce qu'il veut.

Voilà sur ce point rapide sur cette politique de site, on peut peut-être discuter bien sûr.

Denis Hameau.

M. Hameau.- Tout d'abord, je voudrais partager avec vous des bonnes nouvelles. L'université a 300 ans, c'était super chouette hier, vraiment, j'étais très content d'être là. On a eu la chance d'accueillir à la table des climats, l'ensemble des présidents de Forthem. C'est des bonnes nouvelles parce que ça nous projette à une autre dimension. Ça fait du bien, je voulais vous le dire.

Aussi, Dijon a été classée troisième ville la plus attractive parmi les grandes villes, ce n'est pas nous qui avons décidé ça tout seul, ce sont les autres qui, à partir d'indicateurs, ont estimé que Poitiers et Caen étaient devant et Dijon troisième, donc c'est plutôt bien. Ce qui m'amène à un sujet, c'est la qualité de vie des étudiants, qui est fondamentale. On en parle avec Maxence, on va travailler là-dessus parce que je pense que c'est vraiment un élément sur lequel on peut capitaliser.

Ensuite, dans les bonnes nouvelles, on a quand même, juste avant j'étais en visio parce que de temps en temps je réunis les acteurs de la métropole de l'enseignement supérieur, parfois les agendas se percutent, on se débrouille quand même et notamment il y avait Stévy Antoine, de Ferrandi, qui participait. Ça rejoint

bien cette discussion, au fond il y a quelques acteurs importants dans l'excellence, dans leur domaine qui, compte tenu du schéma institutionnel précédent ne pouvaient pas participer donc c'est dommage. Il y avait aussi ESTP qui est en renouvellement de l'audit CTI. On a mis du temps à les intégrer au dispositif, donc tout ça je pense que c'est un peu dommage.

Et enfin dans les bonnes nouvelles, on a installé hier soir l'OIV, officiellement à Dijon. Donc on va faire un très bel endroit à l'hôtel Esterno pour qu'on ait quelque chose de prestigieux. Là aussi, ça nous met dans une autre dimension parce qu'on passe à une dimension internationale. 48 pays autour des thématiques de la vigne, du vin, de la culture, de la gastronomie vont être à Dijon. C'est un élément très très fort pour la métropole, pour la région et au plan national.

Donc, je pense qu'on a là l'opportunité, je l'ai dit au CA d'UBFC, de tirer les leçons du passé récent, au final c'est quelques années à l'échelle des 300 ans de l'uB, même si c'est des années qui ont compté pas mal et de se dire, la partie recherche et excellence ne sont pas en cause puisqu'en effet il y a des thématiques, des lignes de force et ces lignes de force il faut les garder. Pour autant, il faut tirer les leçons de ce qui s'est passé sur le plan de la gouvernance, sur le plan de l'équilibre territorial, c'est ça le sujet et à partir de ces éléments-là, du travail qui a été fait précédemment sur la gouvernance par l'ensemble des précédents membres de la précédente COMUE, il y a de quoi essayer de bâtir quelque chose qui sera plus dans l'équilibre. Peut-être qu'il faut le construire à l'échelle métropolitaine pour commencer parce que je pense, qu'à un moment, pour sortir de la peur avec les chercheurs, il faut faire une proposition. C'est ce que je pense depuis un moment. Je sais que vous y travaillez et, bien sûr, je suis à votre écoute pour qu'on échange là-dessus. C'est un premier élément. Deuxième élément, il faut qu'on stabilise les grands programmes de recherche et les financements afférents, parce que ça nous permettra de sortir des rumeurs, parce qu'en ce moment, on sent bien qu'il y a des jeux dans tous les sens, et c'est bon pour personne et il faut qu'on arrive à stabiliser. Qu'est-ce qui est financé, comment c'est financé et puis ce qui est en question, comment on peut avoir un dénouement positif pour retrouver les financements ? Je pense que c'est manière à objectiver un peu le sujet et enfin essayer de se donner une trajectoire en se disant « quelle est la meilleure formule pour l'instant pour essayer de retrouver cette dynamique collective des établissements ? ». Peut-être en commençant, comme je le disais, avec ceux qui ont envie et je pense que ce phénomène de mouvement positif fera qu'on agrégera les bonnes volontés. J'ai plutôt envie d'être dans cette logique, en tout cas vous aurez à vos côtés Dijon métropole, c'est sûr, j'en ai parlé avec le président Rebsamen, je sais que vous vous êtes vus hier aussi. Donc notre sujet c'est ça, c'est stabiliser les choses pour qu'on ne rajoute pas de l'inquiétude à l'inquiétude, de se dire vers quel modèle on peut aller compte tenu des différentes forces en présence et des équilibres possibles. Et en attendant qu'on trouve la bonne formule, c'est d'agréger les gens qui ont envie d'y aller pour créer une dynamique plus positive parce que là, en fait, on est un peu en défensive.

Je pense que le choix qu'on a fait dans le précédent CA qui était de sortir d'UBFC, était la suite logique d'un certain nombre de demandes qui, depuis des années, ne trouvaient pas de réponses. Ce n'est pas grave en soit mais c'est la suite logique d'un processus qui ne trouvait pas de réponses et sur lequel il n'y avait pas d'équilibre, en tout cas l'équilibre que nous, nous souhaitons pour cette instance et pour Dijon métropole, n'était pas respecté. Donc, je pense simplement que pour les anciens membres de la COMUE, pour certains, un, il faut qu'ils fassent le deuil de ce

qu'était la COMUE, ça c'est un moment compliqué, et deux, une fois qu'ils auront fait ce deuil, il faut absolument passer à autre chose, je pense que les choses s'enclencheront de manière logique.

Je pense que cette instance, c'est en tout cas le sens de ma présence avec vous, il faut maintenant qu'elle passe à une phase de proposition construite, co-élaborée avec tous ceux qui auront envie de le faire, de manière à montrer une forme de bonne volonté et d'envie d'avancer, à la fois à l'échelle européenne parce qu'on a FORTHEM, vraiment je suis très heureux pour l'université de ce regroupement-là.

Et on a aussi quelque chose d'exceptionnel, les gens ne s'en rendent pas compte, parfois quand je discute avec eux, je leur dis, c'est comme Interpol à Lyon, je préfère quand même l'OIV, mais c'est de cet ordre-là. Donc là, il y a quelque chose qui fait qu'on a changé de dimension sur le territoire.

Le Président. - Je souscris bien sûr à ce qui vient d'être dit par Denis Hameau. Je voudrais dire que la main reste tendue à tous les partenaires, il n'y a pas d'exclusif, c'est fondamental. Je dis bien, on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain. Ce qui a été construit scientifiquement, en matière de formation, est de grande qualité. Eh bien continuons à le faire vivre, dans un autre cadre institutionnel, respectueux des intérêts des uns et des autres, et respectueux d'un territoire grand comme la Suisse dont l'hétérogénéité est attestée à la fois d'un point de vue démographique, économique, sociologique, industriel, en matière de services, etc. On sait bien que ces territoires sont différents, respectons-les tout simplement et je crois que si on a une approche ouverte et généreuse, on peut parfaitement accompagner cette évolution dans de très bonnes conditions. Un jour, on nous a dit que la Bourgogne-Franche-Comté, du point de vue de Paris et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, c'était un petit miracle parce qu'on est arrivé à faire des choses, là où on ne nous attendait pas, comparé à Toulouse, Lyon, Paris, Strasbourg, etc. Effectivement, ce que nous sommes parvenus à faire, c'est tout à fait incroyable, et je dirais même plus, miraculeux, au regard des difficultés institutionnelles qui ont été posées par la COMUE. Donc, si on a été capable de faire ça dans un système qui n'était pas satisfaisant, eh bien je pense qu'on peut faire encore mieux dans un système qui satisfait toutes les parties prenantes.

Mme Privé.- Je vous remercie de me laisser la parole. Peut-être un point d'inquiétude mais plutôt du côté étudiants. On se pose beaucoup de questions sur le devenir de l'école doctorale puisque le changement va se faire. Donc, si j'ai bien suivi, jusqu'en décembre 2023, on va avoir des étudiants en cours de cursus qui vont subir ce changement, qui vont revenir dans, il semblerait, les écoles doctorales liées à leur propre établissement. Cependant, de manière assez récente, le ministère a annoncé ne plus souhaiter accréditer d'établissements d'enseignement supérieur, tout du moins c'est ce qui nous a été remonté. Mais je demande des précisions vis-à-vis de l'école doctorale.

Le Président.- Non, alors là ce que vous venez de dire, je ne sais pas d'où vous le tenez, mais non ! Le ministère n'a pas abordé le sujet des écoles doctorales, on n'en a pas parlé, je peux vous le garantir.

Mme Privé.- Je parlais des établissements d'enseignement supérieur en général, pas juste de ce cas-là précis. C'est pour ça que je posais la question.

Le Président.- Alors ça, vraiment c'est un scoop, si l'État ne veut plus habiliter d'établissements supérieurs en général pour délivrer le doctorat, je crois qu'il va se priver de toutes ses universités en France. Parce que le propre d'une université, selon les critères internationaux, c'est la délivrance du doctorat. Sincèrement, je ne comprends pas ce propos. Vous en faites le relai, ce n'est pas vous qui parlez, on est bien d'accord, mais je crois que ça fait partie des choses totalement erronées. Je vais passer la parole au vice-président en charge de la recherche parce qu'il connaît parfaitement le sujet, évidemment c'est son domaine, mais de toute façon je sais à peu près ce qu'il va dire.

M. Neige.- Je vais apporter quelques éléments de réponse sur la manière dont on voit la suite des écoles doctorales. Notre idée, comme l'a rappelé le président, c'est de poursuivre les relations avec nos partenaires de la COMUE mais sous une autre forme et dans ce contexte-là, de continuer à avoir des écoles doctorales communes. Il y a plusieurs solutions pour le faire. Il peut y avoir une solution assez simple où chaque établissement, enfin les établissements ensemble, demandent une co-accréditation des écoles doctorales. C'était le cas de certaines des écoles avant la création de la COMUE. On l'a déjà fait, on sait le faire. Ça peut être aussi, si jamais il y a une convention de coopération territoriale, on pourrait imaginer confier à la convention la coordination des études doctorales et en particulier pour reconduire le collège doctoral commun à l'échelle des établissements. Ça c'est le point de vue que nous avons, que nous défendons et je le défends à UBFC aussi. J'ai toujours défendu cette idée et fait la publicité de cette idée que finalement, la partie études doctorales était la partie qui n'avait pas posée de difficultés politiques particulières, donc on pouvait peut-être se permettre de poursuivre. Maintenant, il reste une question, c'est d'avoir le retour de nos partenaires pour savoir ce qu'ils veulent faire, avec nous, autour de cette question de l'école doctorale. Je pense que la position de l'uB est assez claire et transparente pour tous. Ils savent ce qu'on imagine, nous. Je ne pense pas qu'il y ait de perturbations sur le message qu'on a pu délivrer auprès de nos partenaires. Maintenant on attend de savoir ce qu'ils voudraient faire, eux. Pour vous dessiner le paysage avant la COMUE, il y avait trois établissements du site qui avaient autorisation de délivrer le doctorat, l'uB, l'UFC et l'université technologique Belfort-Montbéliard. Et sur ces trois, il y en avait deux qui avaient l'autorisation de délivrer l'HDR, on oublie un peu l'HDR mais ça sera le même cas, l'uB et l'UFC. Donc on pourrait se retrouver dans une position de co-accréditation avec nos deux autres partenaires, qu'on a déjà vécue avant et qui pourrait perdurer.

Le Président.- En tout cas, il y a deux soucis fondamentaux très importants au-delà de la question des projets, l'existence des formations, etc.

Un, c'est le sort des étudiants. En licence et en master, je pense qu'il n'y a pas énormément d'enjeu. Il peut y en avoir de manière marginale mais qu'on réglera au cas par cas et ça devrait, à mon avis, soulever des difficultés qui ne sont pas fondamentales. Pour les doctorants, c'est un peu différent parce que, vous l'avez souligné, pour l'instant c'est géré au niveau de la COMUE. Maintenant, on va trouver institutionnellement autre chose mais là encore, on ne va pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Ce qui fonctionne va être maintenu si nos partenaires le souhaitent, et c'est ce que nous proposons, et quoiqu'il arrive, même en cas de refus de nos partenaires, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que ce soit parfaitement indolore pour les doctorants. Que les choses se passent en coulisse

mais qu'en façade, pour eux, rien ne bouge, qu'ils puissent continuer à être rémunérés lorsqu'ils ont un financement et à être encadrés, mais là ça ne changera pas parce que la relation avec le directeur de thèse ne changera pas, mais qu'il n'y ait pas de rupture dans le traitement de la situation individuelle de chaque doctorant. C'est un souci.

Le deuxième souci, c'est les personnels de la COMUE parce qu'évidemment ils sont inquiets, mais je l'ai déjà dit ici, dans ce conseil d'administration, je l'ai dit partout où je me suis exprimé publiquement, nous aurons une attention tout à fait particulière à l'égard des personnels de la COMUE pour éventuellement les redéployer chez nous, à des conditions qu'il reste à définir parce que pour le moment on ne sait pas qui, comment, à quel poste, etc. Mais n'empêche que nous avons bien ça en tête et il faut savoir d'ailleurs que dans les travaux que nous avons réalisés en interne sous la direction d'Emmanuelle Pucéat sur les conventions de coordination territoriale, il n'est pas rare de voir des dispositions spécifiques dans les conventions de coordination territoriale qui règlent le sort des personnels qui étaient dans une COMUE et qui se retrouvent rattachés, d'une manière ou d'une autre dans tel ou tel établissement. C'est vraiment l'esprit dans lequel nous souhaitons aborder ces questions. C'est très important de le dire et là encore qu'on ne nous fasse pas dire des choses qui ne correspondraient pas à ce que nous souhaitons.

Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions. S'il n'y a pas d'autres observations, questions, je vous propose de passer au deuxième point de l'ordre du jour avec un point sur l'approbation des verbatim des conseils d'administration, il y en a trois.

Emmanuelle.

Points A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du conseil d'administration des 9 juin, 5 juillet et 1^{er} septembre 2022

Mme Pucéat.- Merci Président.

En ce qui concerne le premier verbatim qui est celui du conseil d'administration du 9 juin 2022, nous avons reçu une demande de modification en amont par Peggy Cénac qui souhaite que l'on modifie l'intervention de Virginie Kilani, page 1, il faudrait remplacer SNESUP-FSU par SNASUB-FSU, ça sera fait, effectivement ça nous avait échappé à la relecture du verbatim. Et la seconde étant l'intervention de Peggy à la page 12, il est écrit COMEX alors qu'il était question du COMETS, le comité d'éthique du CNRS et d'un de ces rapports de 2018. De la même manière ce point sera modifié avant la publication du verbatim sur le site.

Est-ce que d'autres personnes ont des modifications à intégrer qui nous auraient échappé à la relecture ?

S'il n'y a pas d'autres demandes de modifications, je vous propose de passer au vote avec ces modifications à intégrer.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Je n'ai pas reçu de remarques en amont concernant le verbatim du conseil d'administration du 5 juillet 2022. Est-ce que certains d'entre vous souhaitent des modifications ? Non, donc de la même manière, je vous propose de passer au vote et d'approuver ce verbatim.

Qui refuse de voter ? Personne

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Il nous reste le verbatim du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2022. Là non plus, je n'ai pas reçu de remarques en amont. Est-ce que quelqu'un a des remarques ? Non.

Qui refuse de prendre part au vote pour approuver ce verbatim du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2022 ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point sur les questions financières.

IV) Questions financières

1. Orientations budgétaires 2023

Le Président.- Merci beaucoup madame la vice-présidente.

Sur ces questions financières, je vais passer la parole au vice-président en charge du budget et des finances, Fabrice Hervé. Juste un petit rappel des choses qu'on a évoquées lors du précédent CA sur cette question-là. Vous vous souvenez qu'il y a trois points d'attention qui nous préoccupent en matière budgétaire. D'abord le GVT, le glissement vieillesse technicité solde 2023, il est estimé à 1,8 millions. En 2022, 1,5 millions et nous n'avons toujours pas de compensation par l'État de cette somme. Ensuite, sur le deuxième point, il y a une incertitude sur l'étendue de la compensation de l'augmentation du point d'indice et notamment pour les contractuels. Nous savons qu'il y aura une compensation mais nous ne connaissons pas son périmètre et ça c'est une réelle problématique au regard de la composition de l'ensemble des personnels. La troisième incertitude, elle porte sur les fluides en 2023. Aujourd'hui, ni l'État, ni nous-mêmes, ne pouvons savoir quel sera l'état du marché de l'énergie, du gaz et de l'électricité notamment en 2023. Est-ce que l'augmentation que nous avons subie en 2022 sera amplifiée, est-ce qu'elle se tassera ? On ne sait pas. Sauf qu'aujourd'hui, les prévisions sont tout de même pessimistes. Donc la question est de savoir comment on peut anticiper ce phénomène dans la construction budgétaire.

Malgré ces trois points d'incertitude - GVT, vue la position de l'État jusqu'à présent et au cours des dernières années, on a la quasi-certitude que nos demandes

de compensation ne seront pas satisfaites, l'incertitude qui concerne le périmètre de la compensation du point d'indice et également l'hypothèse d'une compensation de l'augmentation du coût des fluides -, malgré ces incertitudes, nous avons souhaité avec le vice-président en charge des ressources humaines et de l'action sociale, maintenir la dynamique de la politique RH, aussi bien en faveur des personnels BIATSS qu'en faveur des enseignants et des enseignants-chercheurs. En outre, la gouvernance a particulièrement à cœur à maintenir un soutien fort à la recherche, qui est l'ADN de l'université et qui la caractérise en tout premier lieu. Donc, c'est vraiment ce qui se traduit dans les propositions budgétaires qui sont les nôtres aujourd'hui et qui vous ont déjà été présentées dans les grandes lignes lors du conseil d'administration dernier. Autre point et dernière remarque, c'est que ces choix politiques, conduisent, à ce jour, à un déséquilibre sur les grandes masses État et ce déséquilibre sera certainement réduit grâce à l'agrégation des ressources propres qui seront présentées en décembre, au moment du vote relatif au budget initial 2023, comme tous les ans. Sous ces réserves-là et après avoir formulé ces quelques points pour introduire ce qui va vous être présenté par Fabrice Hervé, je lui passe la parole.

M. Hervé.- Bonjour à toutes et tous, merci Monsieur le Président.

Il y a déjà eu une présentation qui a été menée lors du précédent CA. Je ne reviens pas dans les détails, je reviens sur les points saillants d'information.

Quelques éléments de contexte et qui ont été rappelés par le président. On a prévu à ce jour, pour les orientations budgétaires, une augmentation de 3,2 millions d'euros pour les fluides. Je reviendrai un peu plus loin, eu égard au bruissement qu'on peut avoir dans les réseaux des vice-présidents et des informations avec la direction des achats de l'État, à quoi on pourrait s'attendre potentiellement pour l'uB, mais l'estimation n'est pas stabilisée pour 2023. C'est l'un des points saillants à noter avec toujours les mêmes éléments qui grèvent les finances de tous les établissements. Le GVT non compensé depuis des années, notamment, et en plus cette année, l'inflation qui vient s'ajouter à tout cela. Juste pour mémoire, ces graphiques pour vous rappeler la situation de l'uB, pour vous rappeler que nous ne sommes pas les plus malheureux comme établissement, eu égard à cet indicateur qui est la masse salariale notifiée au titre de la subvention pour charges de service public, information publiquement disponible sur dataESR. Il n'y a pas les notifications de fonctionnement, on arrive à les avoir avec le CNESER mais elles évoluent en cours de route donc ça c'est des données fiables d'atterrissage de compte financier jusqu'en 2020. L'université n'est pas la plus favorisée, la plus défavorisée, on est dans le dernier tiers si on regarde les pluri-disciplinaires avec santé. On est un établissement qui a des fondamentaux solides, si on regarde le précédent compte financier 2021, avec une trésorerie importante, un fonds de roulement élevé, on avait un résultat particulièrement élevé et une capacité d'autofinancement associée évidemment. Donc, des bons critères au regard de ceux édictés par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, mais évidemment, des facteurs structurels vont venir peser sur ces fondamentaux solides, ils ont été évoqués, on les a tous en tête. Ça amène à l'idée que la dotation État apparaît insuffisante pour avoir un fonctionnement correct, en plus du manque en masse salariale. Pour autant, mon collègue Stéphane Tizio en parlera ensuite, la campagne d'emplois consiste en un maintien de la dynamique. Pour mémoire, indicateur important, on ne sait pas encore ce qui va se passer en matière de finances, ce que va autoriser le ministère du Budget mais on a un fonds

de roulement important et tant mieux puisqu'il est probable que les établissements, on ne sait pas, on n'a pas eu d'information officielle, mais il est probable que les établissements soient autorisés à prélever sur leur fonds de roulement pour financer les fluides et le chauffage. Donc, c'est plutôt bon signe, on a beaucoup de fonds de roulement, des années difficiles se préparent, pour autant, on a de la réserve qui va nous permettre de tenir un peu de temps.

En synthèse, en termes d'orientations budgétaires, on a un déséquilibre important, de l'ordre de 10,5 millions avec une hausse des recettes, certes, mais aussi une hausse des dépenses qui vient créer des besoins et faire que l'on passe de 7 millions l'an passé à 10,5 millions cette année avec un GVT solde de 1,8 million, des fluides de 3,2 millions et une dotation en direction du numérique d'1,5 million. Comme le rappelait le président tout à l'heure, évidemment, ce n'est qu'une partie de notre budget puisqu'on est sur la partie ressources État et les ressources propres ne sont pas intégrées, c'est important d'avoir cela en tête.

On a des incertitudes sur la compensation de l'évolution du point d'indice, pour l'instant on n'a pas eu de notification officielle mais on a eu des dépêches comme vous les avez vues sur AEF, tant en lien avec le projet de loi de finances que les déclarations de notre ministre, qui indiquent qu'il y aurait une compensation l'année prochaine pour le point d'indice, mais pas pour 2022. Ça veut dire que le budget 2022, ce n'est pas celui dont on discute, mais il va être amputé de l'ordre de 2,5 millions, en l'absence de compensation du point d'indice. Et on ne sait pas, l'année prochaine, quel sera le niveau de compensation du point d'indice, ça n'a pas été diffusé. Est-ce le plafond 1, est-ce tout ? C'est peu probable que ce soit tout, comme à l'accoutumée.

Pour les fluides, si la prévision n'est pas complètement établie, on peut essayer de dresser une estimation au regard des informations qui remontent de la direction des achats de l'État mais qui ne sera pas forcément en phase avec ce qu'on va avoir, mais en tout cas la direction des achats de l'État applique un taux de 127 % pour 2022-2023. Ça veut dire que, eu égard au montant qu'on a en fluides, on est à 8 millions en 2022, si on applique 127 %, ça fait 2 millions au minimum en plus en 2023. Mais les estimations ne sont pas complètement fiabilisées, il faut que le pôle patrimoine puisse collecter toutes les informations et c'est compliqué sur ce point.

Ça, c'est un premier point saillant qui avait été discuté lors du précédent CA, un déséquilibre financier important, à modérer au regard d'un point d'importance aussi qui est celui sur le processus budgétaire et la qualité de la prévision budgétaire à l'université de Bourgogne.

J'ai maintenu le graphique issu d'un courrier de notre tutelle, le rectorat académique, qui montre l'écart qu'on peut avoir entre les prévisions et les réalisations, de l'ordre d'une dizaine de millions d'euros en général. On avait évoqué ce point, des groupes de travail ont eu lieu, des mesures correctrices sont en cours de déploiement et on a un point d'importance central et qui avait été présenté la dernière fois, sur lequel j'avais insisté, je me permets de réinsister, qui est que cela ne se fera qu'avec l'arrivée de personnels, c'est-à-dire si on arrive à capter des compétences et à avoir des bras supplémentaires au pôle finances. La question n'est pas d'avoir un poste, la question est d'avoir quelqu'un sur ce poste et qui vient travailler. L'avenir nous le dira. Je vous remets, pour mémoire, un tableau qui synthétise les différents groupes de travail. C'est pour vous rappeler qu'il y a un gros travail qui a été fait par les équipes, qu'on ne peut que saluer et remercier, et on va avancer pour améliorer la qualité de la prévision budgétaire. Néanmoins, si on a une

meilleure qualité de prévision budgétaire, ça n'améliorera pas pour autant le budget, en tout cas dans le court terme, 2023-2024. On a des incertitudes qui vont se résoudre bientôt mais dont on sait qu'elles vont peser de manière majeure sur le budget puisqu'on a les fluides, le point d'indice, l'inflation et tout cela va faire que si on avait un résultat de l'ordre de 13 millions, il devrait diminuer significativement et la capacité d'autofinancement aussi.

Si on peut se rassurer, en signe de conclusion, c'est qu'on ne sera pas les seuls. Tous les établissements sont en difficulté, quand on voit ce qui tourne dans les réseaux des vice-présidents CA ou finances, certains établissements connaissent des hausses de chauffage de l'ordre de 10 millions d'euros, nous ne serons pas les plus frappés, mais pour autant on sera dans un déséquilibre à l'horizon de quelques années.

Merci pour votre attention, je suis disponible pour les questions.

Le Président.- Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Deux points d'intervention. Le premier, suite à des sollicitations de la presse régionale, j'ai remis le nez dans des bilans sociaux récents et j'ai calculé quelque chose qu'on avait déjà évoqué, mais je n'avais pas encore fait le calcul jusque-là, ce qu'on appelle le taux de dépassement des heures titulaires pour l'université de Bourgogne. Donc, l'idée c'est de prendre une année universitaire qui va du 1^{er} septembre au 30 juin et de calculer le jour du dépassement, comme on le fait pour la planète, avec les heures qui sont assurées par des personnels titulaires, avec les heures qui sont assurées avec des heures complémentaires et ce qui est fait par des vacataires. En reprenant les chiffres des derniers bilans sociaux, la date du dépassement des heures statutaires titulaires, elle était, en 2016, début mars et les bilans sociaux s'arrêtant en 2020, je n'ai pas pu faire le calcul après, mais déjà en 2020 on était rendu début février. Donc en quatre ans, la part des heures qui peuvent être faites par les personnels titulaires, on a perdu un mois. Je ne sais pas ce qu'il en est depuis parce qu'on n'a pas eu les bilans sociaux des années suivantes, mais j'ai trouvé intéressant de voir cette trajectoire.

L'autre point, j'avais posé la question lors du CA il y a trois semaines, de savoir, si on ne pouvait pas payer les factures d'électricité, si on envisageait de ne pas payer les factures. Depuis, plusieurs universités ont annoncé des situations, j'espère que vous n'avez pas réfléchi aux mêmes solutions à l'université de Bourgogne, c'est pour cela que je pose la question. Est-ce que vous envisagez, comme à Strasbourg, de fermer la fac pendant deux semaines et de passer à des cours à distance, comme à Marne-la-Vallée ou est-ce que c'est quelque chose que vous n'envisagez pas ? Ce que j'espère.

Mme Pucéat.- Juste sur le premier point, c'est intéressant de faire ce calcul-là effectivement. On a fait quelque chose de similaire mais avec d'autres indicateurs qui n'était pas la date par exemple. Ça rejoint ce que Fabrice avait présenté avec un BI, ce n'était pas en décembre dernier mais peut-être celui d'avant, ou on voyait la croissance exponentielle des étudiants de 2016 à aujourd'hui et, en parallèle, le nombre de personnels titulaires comme contractuels, un peu moins les contractuels, qui avait diminué avec le plan de retour à l'équilibre financier. On avait ces deux courbes qui se sont croisées, particulièrement importante pour les titulaires, ce qui fait que nécessairement, le nombre d'étudiants augmentant, il y a plus d'heures à

faire avec moins de personnels titulaires et ce n'est pas étonnant ce que vous venez de dire.

Le Président.- Sur le deuxième point, Peggy, non clairement, nous ne ferons pas un coup de com autour de cette question. Plus sérieusement, la question a été évoqué au CHSCT et il a été répondu, alors je n'avais pas pu y participer, mais par Stéphane Tizio et Alain Helleu, eh bien, non, pour l'instant, sauf catastrophe, on n'a pas du tout prévu de fermer l'université. Une chose à laquelle on réfléchit, c'est de fermer peut-être systématiquement pendant les 15 jours de vacances de Noël, de sorte de ne pas ouvrir des bâtiments inutilement, ce qui nécessiterait un gros investissement énergétique au regard des besoins et des services rendus. Je rassure la comptabilité, vous serez chauffés, c'est une absolue nécessité parce qu'il faut que vous travailliez, on le sait très bien, traditionnellement. Mais très clairement, non.

On a reçu aujourd'hui la circulaire sur une sorte de plan d'économie des dépenses énergétiques, de sobriété en réalité. On va s'en accaparer, on va le traduire et le transposer ici dans notre établissement et ça se fera, comme d'habitude, en relation avec les organisations professionnelles, dans le cadre des instances habituelles de l'université de Bourgogne, bien entendu. Maintenant, sur le fond, l'institution fait un effort en mettant 20 millions de plus sur le plan de relance pour essayer de colmater les brèches énergétiques qui sont les nôtres. Il faut que chacun de nous en prenne une part, sans tomber dans un discours moralisateur. Mais ça nous appartient aussi, c'est une question qui nous interroge en premier lieu parce qu'on sait que si on est 35 000 étudiants et 2 800 personnels à adopter des gestes, qui sont, certes, un peu contraignants au regard de nos habitudes, eh bien, sans doute qu'on pourra faire des économies à l'échelle de l'établissement mais ce n'est pas seulement ça, c'est aussi notre environnement, je crois qu'il faut que nous changions nos habitudes. Donc j'en profite, venez à vélo. Je sais qu'on est plusieurs à le faire, Denis, n'est-ce pas. Pour ceux qui peuvent évidemment, quand on a 180 kms à faire, Luis, c'est plus compliqué. Mais on peut se déplacer en vélo, à pied, en transport en commun. On a une alternative et je crois que pour mettre en œuvre cette alternative, il faut juste penser que c'est possible et anticiper un peu. C'est viable, pour le vivre tous les jours.

Luis.

M. Le Moyne.- Merci monsieur le Président.

J'admire le calme de la gouvernance mais je suis un peu plus inquiet. Je crois qu'on ne se rend pas bien compte de l'ampleur de ce qui peut nous arriver en termes de dépenses. Regarder ce qui se passe actuellement avec le papier, l'université consomme énormément de papier, le prix du papier a explosé et vraiment il faudrait que, collectivement, nous réduisions pratiquement de 70 % le nombre de photocopies que nous faisons en tant qu'enseignants. Ça commence par le papier, le savon... Il y a des dépenses qui vont exploser et je ne vois pas comment l'université de Bourgogne, parmi tant d'autres, pourrait s'en tirer sans gros dégâts, mais j'espère être encore plus pessimiste que d'habitude. Mais peut-être qu'il faudrait, quand même, appeler la communauté à plus de sobriété.

M. Helleu.- Bonjour à tous. Si je peux intervenir. C'est une question qui est compliquée parce que, comme le dit très bien Vincent, chacun doit faire attention, éteindre les lumières, etc. Les économies lourdes, elles sont faites sur les travaux de

renovation énergétique. On a un plan à plus de 40 millions d'euros et la très grande majorité est à réaliser sur deux ans et ça va vite, il y a un effort extrêmement important fait par le patrimoine en site occupé, ce qui soulève d'autres questions. Il y a un effort majeur entrepris par notre établissement. Quand on refait tous les locaux du SSU, on investit pour 2 millions d'euros, on fait des locaux neufs, ça participe aux frais de chauffage puisqu'auparavant, il faisait tellement froid qu'il fallait mettre des radiateurs pour chauffer. Après, on est pris dans une espèce de grand tourbillon, je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus parce que, pour moi, ce que fait l'université de Strasbourg, ça leur appartient, ce n'est pas le choix qu'on fait. Alors, il y a peut-être deux jours où on raisonne, c'est le 2 et le 3 janvier, parce que le 2 c'est un lundi, vraisemblablement on n'aura personne le 2 janvier, alors peut-être qu'il faut qu'on rouvre le 4. A part ces deux jours de fermeture, on peut faire appel mais on tombe sur un côté très moralisateur, faites attention, sobriété numérique, envoyez moins de mails déjà avec des fichiers, en plus les fichiers, il faut plutôt les mettre sur le cloud et pas par messagerie... Tout ça, c'est des choses qu'on peut rappeler. On a reçu aujourd'hui une circulaire qui est globalement sur la sobriété énergétique, il faut qu'on travaille avec le CHSCT mais c'est compliqué parce qu'on voit bien que si les gens ont froid... Quand on a parlé de la température de 19°, on a une partie de nos locaux qui ne sont même pas à 19° l'hiver et, habituellement, on va rarement au-delà de 19. Après, quand on dit, il ne faut pas que la température dépasse 19, on peut aussi dire inversement, il faut aussi que la température soit à 19 dans tous nos locaux. Ce que fait Strasbourg, quand on ferme des sites, les gens travaillent en télétravail ou font de l'enseignement numérique à distance mais après on dit « les frais de chauffage, vous les transférer vers les personnes qui chauffent chez eux plutôt que de chauffer l'université ». C'est un débat qui est compliqué. Nous, parce qu'on a aussi un fonds de roulement qui est le fruit de plusieurs années de notre sobriété dépensière, on fait très attention à la manière dont on dépense et comment on dépense, on a des ressources que n'ont pas d'autres universités - alors je pense que celle de Strasbourg a quand même plus de moyens que les autres - mais on a aussi quelques marges qui nous permettent, à la fois de continuer de faire des travaux, tout en faisant très attention mais en n'étant pas dans une forme de panique ou d'interpellation des ministres, sur le manque de moyens. C'est une situation qu'on suit de très près, Emmanuelle Pucéat, Fabrice Hervé en tant que VP finances, Philippe Perrot au patrimoine. On ne peut pas dire que ça nous obsède tous les matins mais on est quand même sur ces questions-là de manière extrêmement attentive. On a une commission d'appel d'offres d'électricité lundi, on va regarder ça, on suit ça de très près comme tous les établissements publics. J'ai été interrogé par le représentant du personnel du CROUS qui siège au CA du CROUS et que j'ai invité à la commission d'appel d'offres d'électricité lundi, parce que ça concerne le CROUS, les tarifs d'électricité qu'on va retenir impactent aussi sur le CROUS puisqu'on a une partie des charges communes sur l'entretien du campus.

On ne met pas la pression, on n'est pas dans l'angoisse, on est plutôt dans quelque chose qui se veut collectivement réfléchi sur comment on fait. Mais après le comment on fait, une fois qu'on enlève les gestes, chacun fait attention, on éteint la lumière, on fait attention aux chauffages électriques, aux photocopieurs, aux serveurs, parce que dans toutes les composantes quand vous avez des salles serveurs, quand on demande de rapatrier les serveurs au data center, ça permet aussi des économies de climatisation et de fonctionnement. Chaque fois que vous avez des serveurs indépendants, ça consomme un maximum d'électricité. Si le labo,

la composante, le rapatriement au data center, c'est autant d'économie, de mutualisation des coûts.

Après, on n'est pas sur un discours moralisateur, on fait face à la situation qui nous concerne tous, on va essayer d'y répondre au mieux mais le gros de l'effort est porté par l'uB puisque l'uB a doublé les plans de relance. Quelques chiffres, l'État c'est 13 millions, la région c'est 7 millions, on en met 21 donc le premier acteur du plan de relance, c'est l'uB sur ses fonds propres. Et cet effort énorme qui concerne à la fois Dijon mais aussi les sites, je pense au Creusot, je pense à Nevers, est prioritairement tourné vers les travaux de rénovation énergétique et c'est notre première réponse.

Mme Privé.- Déjà, je voulais vous remercier pour ce discours sur la question de la sobriété énergétique parce que c'est vrai, qu'en ce moment, on entend beaucoup de discours moralisateurs qui soient plutôt sur la forme que sur le fond et ça rassure assez que les objectifs sont plutôt tournés vers la rénovation de nos bâtiments, et vers finalement quelque chose qui se tourne vers l'avenir, parce que la rénovation de nos bâtiments c'est vraiment une question d'avenir, que finalement vers des petits gestes du quotidien qui, pour moi, relèvent plutôt de la forme. Outre ça, vous parliez d'inclure les personnels, ce qui est évidemment essentiel et qui est la première chose à faire selon moi, mais je pense qu'il y a aussi une question et un enjeu d'inclusion des étudiants, dans toutes ces prises de décision. Alors, je ne sais pas de quelle manière ça peut se traduire mais, pour compléter mon propos, aujourd'hui on est beaucoup dans des discours anxiogènes, des discours moralisateurs, comme vous venez d'en parler, et notamment des choses qui se sont passées à l'université de Strasbourg. J'ai entendu dire aussi que Reims était peut-être dans cette perspective de fermer. Ça donne un peu l'impression aux étudiants, qu'encore une fois, ils sont la cinquième roue du carrosse et qu'on fait peser sur eux, sur leurs études, leur réussite, de la tension, etc. Et je pense qu'il est très important de faire un travail pédagogique de fond sur, peut-être qu'on ferme 15 jours les salles mais ce n'est pas une punition. Et pour siéger également au CNOUS, on remarque aussi que le CNOUS et les CROUS sont en train de prendre ce type de mesures, de manière peut-être un peu plus brutale et que c'est vécu de manière très négative par les étudiants. Ils perçoivent ça souvent comme une punition du côté « vous êtes la cinquième roue du carrosse, on vous prive de certains services ». Donc, j'aimerais bien attirer l'attention des administrateurs et administratrices sur cette question de la pédagogie et comment on montre aux étudiants que c'est des discours essentiels et des choses essentielles et pas juste quelque chose qui est là pour les punir ou faire des économies de bout de chandelle sur la réussite et les diplômes.

Le Président.- En tout cas ce n'est pas notre propos et ce n'est pas notre volonté, c'est très clair.

Louis.

M. Bichebois-Delhief.- Quelques questions sur l'utilisation de la CVEC. On observe une baisse des crédits CVEC pour les crédits restant à ventiler en commission, donc c'est une baisse des projets qui peuvent être présentés, et en contrepartie on voit une augmentation sur d'autres postes de dépenses donc, on aurait bien aimé quelques explications sur ça. Et deux remarques complémentaires, il nous semble plus judicieux que l'utilisation de la CVEC soit entièrement réfléchie avec toutes les parties prenantes et plus réfléchie avec les étudiants et aussi

l'occasion de dire que les étudiants dans les filières dites paramédicales ne bénéficient pas de la CVEC. Et ensuite, j'aurais une question sur ce qui est plutôt formation et la baisse des offres de formation financées par l'uB, on aimerait quelques explications. Merci.

M. Helleu.- Avec Maxence, on a beaucoup discuté sur la CVEC. C'est une question intéressante. Alors la CVEC, globalement, c'est 1,8 million. Quand la CVEC a été instaurée, on a réduit de 15 euros les droits d'inscription donc il y a eu une baisse des ressources de l'université de 400 000 euros. Réellement, le produit net de la CVEC c'est 1,4 million, la CVEC c'est 90-91 euros payés par l'étudiant, reversement à l'université de 61 euros, le reste, le CROUS le récupère. Le CROUS est organisme collecteur donc il y a un reversement après coup. Ça finance un certain nombre d'actions, il y a deux réunions par an, on présente les projets, il y a 30 % dédiés au FSDIE, c'est les textes qui le disent. Il y a 15 % sur la santé, sur le SSU et puis le reste, il n'y a pas d'affectation, on en discute, il y a une part qui sert à financer le SUAPS, une part pour l'action culturelle, une part dédiée à du fonctionnement, une part dédiée à l'aide directe aux étudiants, une part liée à l'investissement qui est un investissement pluriannuel puisqu'on peut reporter une partie de cette somme. L'ensemble des sommes est réinjecté, nous faisons partie des universités qui consommons le plus la CVEC. La CVEC permet de financer des dépenses liées à la vie étudiante, à l'exclusion, et on y veille avec beaucoup d'attention, des dépenses liées à la formation et à la recherche. C'est très important.

Après, c'est des débats, on en discute beaucoup, on en a discuté longuement avec Maxence, la mécanique de la dépense publique est un peu compliquée parce que tout est réglementé, il y a des sommes prévues, il y a différents interlocuteurs qui veulent un retour sur ce qu'ils pensent être une dotation ou un investissement. Je pense au paramédical. Ce n'est pas parce qu'il y a une CVEC que vous avez droit à tel type de dépense à l'uB. Je pense à l'IRTESS, quand on raisonne sur les frais du SCD, les coûts consolidés d'une inscription au service commun de documentation, c'est 180 euros par étudiant. L'IRTESS dit « on veut bien adhérer chez vous mais sans rien payer parce qu'on verse la CVEC ». Mais la CVEC ne finance pas 100 % du fonctionnement du SCD. Le SCD est soutenu par la subvention qu'on reçoit du ministère donc ça ne donne pas un droit de tirage. Après, sur les formations paramédicales, ce que je souhaiterais, en tant qu'administratif si je peux avoir un avis sur la question, c'est que les établissements d'enseignement supérieur perçoivent directement leur CVEC plutôt qu'un système de reversement et puis que les IFSI, si vous pensez à eux, touchent directement leur CVEC, c'est bien plus simple pour tout le monde. Les étudiants en IFSI qui sont sur Dijon bénéficient du SUAPS, du service culturel, par contre c'est sûr que l'IFSI qui se situe à 150 kms d'ici, il y a une question qui se pose. Mais la question qui se pose ce n'est pas tant à l'uB mais plutôt à interroger le ministère sur l'organisation du circuit financier de la CVEC parce qu'il n'y a pas de réponse. On en discute beaucoup avec Maxence, ce n'est pas simple parce que la mécanique est très compliquée. On l'a récemment écrit dans une réponse qu'on a faite à la Cour des comptes en disant que c'était très compliqué de faire que le CROUS, qui est un organisme d'aide sociale, devienne un organisme collecteur d'un impôt, en reverse une partie aux universités. On est dans un système très compliqué, en plus il faut justifier des sommes et on avait un certain nombre d'homonymes parce qu'on avait à peu près une centaine d'étudiants, on ne sait même pas si c'était à l'uB, si c'était des homonymes, si on a touché l'intégralité des sommes. On ne sait pas si le CROUS nous reverse l'intégralité des sommes, ils

disent que oui mais il y a aussi des interrogations sur le nom d'étudiants. Agrosup, qui ne fait pas partie des établissements d'enseignement supérieur ne peut percevoir que la moitié de la CVEC que le CROUS perçoit au nom des étudiants d'Agrosup.

Les questions sont très complexes mais ce qu'on peut vous garantir, c'est que cet emploi est dédié à la vie étudiante et à rien d'autre. Il y a d'une part du fonctionnement, une part de l'investissement et d'autre part des choses sur la vie étudiante. Alors le FSDIE et l'utilisation des fonds FSDIE, on en a parlé avec Maxence, l'enveloppe n'est pas complètement consommée aujourd'hui, j'espère qu'elle le sera, on réfléchit, c'est des projets, des choses en construction avec Maxence et vous, les étudiants.

M. Roulliat.- Pour répondre sur les questions qui ont été posées, la demande de plus inclure les étudiants, je vais répondre que oui, alors n'hésitez pas à le formuler. C'est le premier exercice CVEC que je fais donc, je le retiens pour la suite et ce sera notamment à bien construire sur la prochaine commission et là, on a encore tout un travail sur la fin de l'année et ensuite pour l'année prochaine. Actuellement, il n'y a qu'une seule commission CVEC par année, le fait d'en ajouter une au cours de la fin d'année universitaire, ça sera à voir mais plutôt autour de mars-avril pour qu'on puisse réaborder les orientations qui se font dans l'année. Pour ce qui est des étudiants paramédicaux, effectivement il y a la question de comment les circuits financiers de la CVEC fonctionnent. Ça reste un sujet très grand et qui pour l'instant n'a pas de réponse. Ce qu'on est en train de réfléchir et qui sera sans doute proposé à la prochaine commission, c'est d'avoir une sous-commission CVEC qui puisse aborder, avec un financement, une partie particulière, pour les étudiants qui sont en paramédical pour qu'ils puissent avoir des fonds dédiés, on travaille avec eux, les étudiants des IFSI, etc. C'est des choses qu'on va pouvoir proposer à la prochaine commission et ensuite, au niveau des projets, il y a effectivement des projets qui sont un peu récurrents, notamment le fait d'avoir des orientations qui sont aussi dans les sites délocalisés, pour que tout le monde puisse retrouver sa part de la CVEC. Ensuite, l'objectif de pouvoir financer des projets qui n'auraient peut-être pas vu le jour autrement qu'avec l'utilisation de la CVEC et de pouvoir abonder de nouveaux projets. Tout ça c'est des choses qu'on va travailler, qui seront soumises à la commission CVEC, n'hésitez pas à être pro actif, vous avez le droit de faire des demandes très précises pour qu'on puisse en débattre et s'il faut qu'on se réunisse avant la prochaine commission qu'on a projetée, on pourra le faire, il n'y a pas de problème, faites la demande au fur et à mesure, j'y serai tout à fait ouvert et je prendrai toutes les demandes qui pourraient arriver.

Le Président.- Merci. On va progresser un peu. J'espère, Louis que les éléments de réponse sont rassurants.

Peggy.

Mme Cénac.- J'avais noté la même question, donc si c'est rapide de répondre... Sur la diminution sur la ligne offre de formation financée par l'uB, il y a une différence de 400 000 euros, est-ce que vous pouvez expliquer pourquoi il y a cette diminution ? Il me semble avoir compris que c'est ce que Louis voulait aussi demander, c'est pourquoi je me permets de réinsister.

Le Président.- Ce qui a été budgétisé l'a été sur la base d'un travail fait par le pôle pilotage, peut-être que Magali Khatri a davantage d'éléments techniques. C'est sur cette base en tout cas que le choix a été fait.

Mme Khatri.- Sans forcément, effectivement, parler pour le compte du pôle pilotage, il me semble que l'écart est plutôt un écart technique au niveau du périmètre c'est-à-dire que les orientations budgétaires correspondent à une prévision à un moment T de l'année, sauf que la charge d'enseignement, elle évolue ensuite dans l'exécuté ce qui veut dire que, quand on compare les deux exercices orientations budgétaires 2022 et 2023, il y a une re-prévision qui est faite sur l'exercice 2022 pour projeter l'exercice 2023. Or la re-projection qui est faite, forcément, elle n'est pas faite sur les mêmes bases que celles sur lesquelles avaient été faites les projections sur les orientations 2022. Donc on a un écart ici qui est plutôt technique, au niveau périmètre de calcul.

Le Président.- En tout cas il n'y a rien de politique, Peggy, si c'est la question. C'est-à-dire que la volonté n'est pas de diminuer l'offre de formation, la volonté est d'ajuster au mieux la prévision et le réalisé.

Mme Cénac.- Et pas de diminuer le nombre de groupes ou...

Le Président.- Non, en tout cas par principe, s'il y a une diminution du nombre de groupes c'est lié aux effectifs, ce n'est pas lié à une volonté de réduire la voilure en matière de formation des étudiants.

Mme Pucéat.- Il n'y a pas eu d'instruction de notre part de fermer ou de réduire le nombre de groupes ou le nombre de formations. En revanche, il y a eu parfois des évolutions au sein des UFR, qui nous sont remontées, puisqu'on demande à chaque fois en DOM, les grandes évolutions par rapport à l'année d'avant, pour ensuite ajuster les dotations en termes d'heures qui sont attribuées. Donc parfois, de façon naturelle, il y a des formations qui évoluent, il y a des formations qui ferment, d'autres qui ouvrent. Mais c'est à la demande des UFR, on a plutôt suivi ces demandes-là. Dans le détail, il faudrait aller voir la façon dont a calculé le pôle pilotage, mais ça ne reflète pas une politique de fermer des formations ou de réduire le nombre d'étudiants.

M. Hervé.- Pour compléter, Peggy, en CFVU du 4 octobre, ça va être détaillé par Alexis de Rougemont, l'évolution par composante, etc. Il y aura tout le détail sur les heures.

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver les orientations budgétaires et la répartition des grandes masses au titre de l'exercice 2023.

M. Le Moyne.- On vote le tableau qui nous a été envoyé ?

Mme Pucéat.- Oui, c'est les documents que vous avez reçus en amont et la répartition des grandes masses. C'est le tableau dont Fabrice a fait le résumé en mettant en avant les grandes lignes des grandes masses et des orientations.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Trois absentions.
Qui vote contre ? Personne.

18 voix pour, 3 abstentions

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation. Nous pouvons passer au point sur l'élection des représentants étudiants.

III) Désignation des représentants usagers au sein de la commission vie étudiante et de campus (CVEC)

Le Président.- Oui, parce qu'il y a un addendum qui a été envoyé le 20 septembre, qui ajoutait un point 3 à la place du point 3 sur les questions financières de l'ordre du jour initial, et qui concerne la désignation des représentants usagers au sein de la commission étudiante et de campus, la CVEC. C'est un point que j'ai omis pour ne pas avoir relu la deuxième feuille qui se cachait derrière la première qui était constituée de l'ordre du jour initial et donc, vous voudrez bien me pardonner pour la perturbation de cet ordre du jour. Je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat pour qu'elle puisse lancer ce point.

Mme Pucéat.- Oui, effectivement, on avait ajouté ce point-là puisqu'il y a une commission CVEC qui va avoir lieu avant le prochain CA et il nous semblait important de procéder à l'élection des représentants étudiants dans cette commission, à ce CA, pour qu'il y ait des représentants élus étudiants à la prochaine commission CVEC. Donc, juste pour vous rappeler, dans la commission CVEC, il y a 12 étudiants élus, 4 élus du CA et 8 élus du CAC. Nous avons à traiter aujourd'hui les 4 élus du CA donc à désigner les représentants des étudiants issus du CA, au sein de cette commission de la vie étudiante et de campus. On procède par une élection au sein du CA. Nous n'avons pas reçu de noms en amont donc nous allons les collecter maintenant pour procéder à cette élection, en sachant que seuls les étudiants votent pour élire leurs représentants au sein de cette commission. Donc, qui est candidat ?

M. Bichebois-Delhief.- J'ai 4 candidatures à vous soumettre pour les élus Bouge ton campus, Louise Bouché, Ninon Veillé, Laura Guyonnet et moi-même Louis Bichebois.

Mme Pucéat.- Pour les autres associations étudiantes, y a-t-il des candidatures ?

Nous n'avons que ces 4 candidatures. Dans ce cas-là, si c'est une liste je pense que nous pouvons voter à main levée sauf si quelqu'un s'y oppose ?

Je vous propose de passer à ce vote. Je vous propose de désigner comme représentants des étudiants au sein de la commission vie étudiante et de campus les 4 étudiants suivants : Louise Bouché, Ninon Veillé, Louis Bichebois et Laura Guyonnet. Seuls les étudiants votent.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

5 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Ces représentants sont donc désignés par le CA pour siéger dans cette commission.

Le Président.- Félicitations.

M. Bichebois-Delhief.- Merci.

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au deuxième point des questions financières qui concerne les admissions en non-valeur. Je vais laisser la parole à Muriel Lecullier qui va nous présenter le tableau que vous avez reçu en amont.

IV) Questions financières

2. Admissions en non-valeur

Mme Lecullier.- Bonjour à tous. Vous avez reçu le tableau des non-valeurs pour cette session du conseil. Je vous demande l'admission en non-valeur de treize dossiers pour un montant total de 5 697,43 €. Il s'agit, pour un dossier, d'une créance éteinte pour un montant de 1 450,80 euros, c'est une entreprise qui a fait l'objet d'une clôture pour insuffisance d'actif, la créance est éteinte et on n'a pas à statuer, elle nous est imposée. Ensuite les douze autres créances irrécouvrables pour un montant de 4 246,63 €. Ce sont des dossiers anciens, pour lesquels toutes les procédures ont été faites et on n'a pas obtenu le recouvrement. Donc, huit dossiers qui concernent des frais de formation pour 2 938,93 euros et quatre dossiers qui concernent des chèques impayés anciens pour 1 307,70 €. Je vous remercie.

Mme Pucéat.- Merci, est ce qu'il y a des questions sur ce point-là ? S'il n'y en a pas je vous propose d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant de 4 246,63 euros et les créances éteintes pour un montant de 1 450,80 €, soit un total de 5 697,43 €.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

19 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

3. Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission : Actualisation

Mme Pucéat.- Pour le point 3, nous avons prévu de revoir le remboursement forfaitaire des frais d'hébergement des agents partant en mission. Je vous propose de reporter ce point au prochain CA pour se donner le temps de retravailler un peu plus le dossier. L'idée était simplement que le prix des hôtels a largement augmenté, à Paris notamment, et qu'il était peut-être judicieux de revoir le plafond de ce remboursement forfaitaire pour qu'aucun agent n'en soit de sa poche. Ça a été fait déjà dans d'autres universités. Cependant, nous, ça coïncide aussi avec

le renouvellement du marché hébergement et il serait peut-être plus judicieux de traiter l'ensemble de ce point au prochain CA, pour qu'on puisse intégrer ce qui est fait dans le cadre du marché hébergement. C'est pour ça qu'on vous propose de reporter ce point au prochain CA mais c'est une question qui doit être traitée rapidement.

Le Président.- C'était un point qu'on avait identifié de manière un peu prématurée, au regard de l'actualité. Donc, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, on reporte. Nous en reparlerons au prochain CA parce que l'augmentation du prix des chambres d'hôtel et des notes de restaurant commence à devenir problématique pour les missions.

Un quatrième point, un avis qui est demandé au conseil d'administration sur la demande du précédent agent comptable, suite au débet prononcé par la Cour des comptes. C'est une chose un peu technique, je vais passer la parole au directeur général des services qui va pouvoir expliquer ce qui est à l'origine de cet avis.

4. Avis sur la demande de remise gracieuse du précédent agent comptable suite au débet prononcé par la Cour des comptes

M. Helleu.- Vous savez que les comptables peuvent être poursuivis et mis en débet. Mis en débet c'est quand la Cour des comptes leur demande de rendre de l'argent que la Cour estime qu'ils ont perçu à tort ou qu'ils ont mal fait leur travail quand ils ont contrôlé, qu'ils n'ont pas fait les contrôles nécessaires. En l'occurrence, je parle sous le contrôle de Muriel, il y a un jugement de la Cour des comptes du 21 juillet 2022, notifié le 29 juillet 2022 qui demande à Pascal Jobard, qui était notre ancien agent comptable avant l'arrivée de Muriel, de reverser une somme de 32 435,18 € au titre de quatre années, 2015-2016-2017-2018. 2015 c'était 6 000 € ; 2016, 8 551 € ; 2017, 8 500 € et 2018, 9 383€. Ce qu'ils lui reprochent, c'est d'avoir procédé à des paiements sans avoir vérifié la régularité des dépenses. Il n'a pas vérifié, d'après la Cour des comptes, que l'ensemble des pièces étaient fournies et c'est des dépenses irrégulièrement payées. Deux choses sont reprochées, l'absence de décision individuelle d'attribution et l'absence d'état liquidatif. La question pose sur une interprétation de sens. Donc on est sur l'attribution d'indemnités de formation continue. Je vous lis ce que prévoit l'article 7 du décret du 18 octobre 1985 repris par un décret du 21 août 2013 et qui fait l'objet de l'article D714-61 du code de l'éducation. Je vous le lis parce que c'est important de comprendre ça. « Les personnels qui, en dehors de leur activité principale, sont soit responsables de l'organisation de formation continue, soit chargés de la gestion financière et comptable de ces actions, peuvent être rémunérés au moyen d'indemnités... ». C'est ce qui touche à une activité qui n'est pas considérée comme une activité principale. Je vais vous lire deux attendus qui figurent dans le jugement. L'attendu n° 22 dit : « Attendu qu'en l'espèce, des indemnités de formation continue ont été versées de 2015 à 2018 aux agents comptables successifs... », il y avait trois agents comptables, un agent comptable qui était celui qui était avant Pascal Jobard plus un comptable qui était un comptable par intérim, plus Pascal Jobard, il y a trois bénéficiaires. La Cour des comptes dit que si M. Jobard disposait bien des arrêtés d'attribution, il n'avait pas d'états liquidatifs nominatifs donc ils contestent. La Cour des comptes dit « il n'aurait pas dû payer vu qu'il n'y avait pas d'états liquidatifs ». Ça c'est l'attendu du jugement, l'attendu n°22. Ils contestent aussi la notion d'activité principale. La formation continue c'est 3% de l'activité de l'agent comptable si on

considère que l'activité des ressources de la formation continue représente 3% de l'ensemble des ressources de l'université. L'agent comptable interprète les textes en disant « ce n'est pas mon activité principale puisque je suis comptable pour l'ensemble des recettes et des dépenses de l'université et la formation continue c'est accessoire, en tout cas ce n'est pas mon activité principale puisque ça ne représente que 3% ». La Cour des comptes dit « ça fait partie de l'activité principale du comptable ». Alors, ça ne concerne pas que notre établissement, l'ensemble des universités ont été astreintes à ça. Les arguments de Pascal Jobard c'est de dire qu'en 2010, au moment du passage aux RCE comme il y avait l'autonomie des établissements, et vu l'importance des sommes gérées y compris la paye, par les universités, cette prime était prévue et dit qu'elle figure, c'est le cas, on a vérifié, elle figure dans la fiche de poste telle qu'elle a été publiée pour recruter l'agent comptable. Et quatrième argument c'est que ça ne représente que 3 % des recettes de l'établissement c'est donc une activité accessoire et elle concernait, certes Pascal Jobard, (*suite inaudible*) puisqu'il avait repris l'activité de l'agence comptable et puisque le précédent comptable la touchait ainsi que le comptable par intérim. Ensuite je dirai que tous les comptables de France et de Navarre touchaient cette indemnité.

Voilà où on en est. Comme il a fait l'objet d'un jugement qui lui demande de rembourser 32 000 € perçus à tort, d'après la Cour des comptes, il fait une demande de remise gracieuse. La remise gracieuse, c'est quand vous vous adressez pour contester un jugement. Cette remise gracieuse est adressée au ministre et la Cour des comptes demande, c'est prévu dans la procédure, un avis du conseil d'administration de l'établissement, avis négatif ou avis positif. Vous avez une liberté totale de vote, puisqu'il faut un vote. Je ne vous dis pas dans quel sens il faut voter, je vous explique la situation. Le conseil d'administration peut émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse, ce qui veut dire qu'il entend un peu plus les arguments de l'agent comptable que ceux de la Cour des comptes. De même, les membres du conseil d'administration peuvent voter contre, c'est-à-dire qu'ils entendent un peu plus les arguments de la Cour des comptes et un peu moins ceux de l'agent comptable. Vous avez liberté totale de jugement. Voilà l'état de la situation, c'est assez complexe, j'espère que vous avez compris. En fait, tout repose sur l'interprétation, est-ce que c'est accessoire ou est-ce que ce n'est pas accessoire ? Le premier texte date de 1985 et la Cour des comptes a commencé à demander des comptes aux comptables à partir des années 2013-2014-2015, là en l'occurrence c'est à partir de 2015. Donc ça repose sur l'interprétation, qu'est-ce qui est accessoire, qu'est-ce qui principal ?

Le Président.- Luis, tu veux prendre la parole ?

M. Le Moyne.- Oui, je crois avoir compris le fond de l'affaire. M. Jobard a bien servi l'université, j'étais directeur de composante, c'était quelqu'un de rigoureux et d'appréciable. Sur la personne, c'est ce que je peux dire. Sur le fond, la Cour des comptes a dit ce qu'elle avait à dire et je ne pense pas qu'on ait les compétences ou la légitimité de remettre en question. Ce qui est important, c'est quel était le deal, dans quelles conditions M. Jobard a accepté ou a été recruté. S'il était explicitement marqué dans la fiche de poste et dans le contrat qui régissaient son activité qu'il aurait cette prime, je serais pour aller dans le sens de la grâce mais est-ce qu'il y a des documents qui illustrent cet état de fait ?

M. Helleu.- Sur la fiche de poste c'est effectivement marqué « le président pourrait accorder la prime », c'était marqué dans la fiche de poste qui était publiée sur le site du ministère des Finances, pour recruter l'agent comptable.

Le Président.- Je vous fait lecture du passage. Donc rémunération, il y a des éléments de rémunération et à la fin « ...peuvent s'ajouter à la discrétion du président de l'université un intéressement à la participation, à la réalisation et à la gestion d'opérations de recherche scientifique ou de prestation de services (décret n° 2010-619) et/ou des indemnités relatives aux activités de formation continue (décret n° 85-1118). A l'époque, évidemment ce n'était pas moi.

M. Helleu.- Petite précision, le calcul de l'indemnité, alors c'est un calcul savant, mais c'est lié au chiffre d'affaires, à l'évolution du chiffre d'affaires, c'est un pourcentage, tout est parfaitement barémé, ce n'est pas l'agent comptable qui dit « je veux prendre 8 000 euros ».

M. Le Moyne.- Et est-ce qu'il percevait d'autres primes ou indemnités pour d'autres...

M. Helleu.- Alors le directeur du SEFCA l'avait également, pas l'actuel mais l'ancien.

M. Le Moyne.- Oui, mais monsieur Jobard ?

M. Helleu.- Non, il n'y avait que lui, le comptable avant monsieur Jobard et le comptable par intérim également. Moi je viens de Lyon 1-Lyon 2, les deux agents comptables l'avaient.

M. Le Moyne.- Mais dans la série de rubriques qui permettent de verser une prime, à part celle de la formation continue, est-ce que M. Jobard en percevait d'autres ?

M. Helleu.- L'IFSE classique plus l'indemnité de caisse, les agents comptables ont une responsabilité particulière, donc il avait une indemnité de caisse liée au volume des sommes encaissées ou décaissées. Il avait une NBI à 40 points qui est fixée par un texte, plus une indemnité de caisse, plus l'IFSE, plus cette indemnité.

M. Le Moyne.- Ça dit beaucoup de la nécessité de transparence dans l'attribution des primes et je crois que, de ce côté-là, il y a eu beaucoup de progrès Monsieur le Président. Voilà un exemple de ce qui peut arriver quand tout n'est pas clair. Encore une fois, M. Jobard a été recruté dans ces conditions. A mon avis, et ce n'est que mon avis puisque la parole nous est donnée, ce n'est pas forcément à lui de supporter cette interprétation du règlement.

Le Président.- En tout cas, indépendamment de ce qui sera décidé, dans la fiche de poste c'était clairement indiqué, avec le texte dont l'interprétation est remise en cause postérieurement par la Cour des comptes qui, elle-même, ne remettait pas ça en cause jusqu'à peu de temps. C'est vrai que c'est un peu troublant, moi je ne suis pas à l'aise avec cette question, je suis pour la transparence absolue, comme ça

tout le monde est au courant. Une des premières décisions budgétaires que j'ai prises, c'est de mettre fin à ce qu'on appelait l'enveloppe du président, c'est pour vous dire... Là on est confronté, c'est mon sentiment mais je ne suis pas un grand spécialiste des juridictions budgétaires, à un revirement de jurisprudence de la part de la Cour des comptes qui, avant, ne cherchait pas question là-dessus et qui là, a évolué. Et Pascal Jobard qui était parfaitement à sa place, qui a fait le job, qui n'avait pas une rémunération exagérée, loin s'en faut, a été rattrapé par cette évolution.

Muriel Lecullier, vous avez sans doute un avis plus éclairé que le mien.

Mme Lecullier.- C'est-à-dire que j'ai été moi-même confrontée à ce problème puisque j'ai été condamnée à avoir un débet sur d'autres fonctions. C'est le risque qu'on prend quand on est comptable. Ce que je veux juste préciser sur ce dossier, c'est que pratiquement tous les agents comptables à l'époque ont été jugés sur cette même indemnité. Toutes les universités ont payé cette indemnité aux agents comptables pendant cette époque, et du jour où on a eu connaissance du fait qu'il y avait une mauvaise interprétation et que la Cour des comptes avait commencé à aligner des comptables sur cette indemnité, ça a été stoppé immédiatement.

Le Président.- Dont acte chez nous, en tout cas en tant que président, je n'ai pas autorisé... En quelle année ça a été stoppé ?

Mme Lecullier.- 2019-2020, c'était avant mon arrivée.

M. Helleu.- Là, c'est les années 2015 à 2018.

Mme Lecullier.- Ça a été stoppé un peu plus tard parce que les comptes ont été examinés sur 2015 à 2018 mais il y a eu des paiements postérieurs, ça devait être jusqu'en 2020 à ma connaissance.

Le Président.- Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions, prises de positions ?

M. Le Moyne.- Si je peux enfoncer le clou, il s'agit de condamnation pour quelqu'un qui a fait le travail pour lequel il était recruté avec la prime qui lui avait été promise et qui se retrouve aujourd'hui à devoir verser plus de 30 000 euros. Les comptables sont durs à trouver, ils prennent des risques et si l'université ne soutient pas un minimum ceux qui l'ont servie, je crois que, alors je parle des valeurs, pas de celles en non-valeur mais des valeurs morales, si elles ont un sens pour nous, on ne peut pas aller dans le sens de la condamnation de cet agent du service public qui était victime tout simplement d'une lecture d'un texte, si j'en crois l'interprétation que nous en faisons aujourd'hui.

Le Président.- Monsieur le Proviseur.

M. Léthier.- Merci. Une question, est-ce que l'assurance du comptable ne prend pas en charge ce type de problème ?

Mme Lecullier.- Effectivement, le comptable a une assurance, qu'on paie très cher d'ailleurs mais ça nous permet de dormir sur nos deux oreilles mais il y a toujours une franchise qui reste à notre charge. Dans ce cas, s'il y a une remise

gracieuse d'accordée, la franchise est moins importante que s'il n'y a pas du tout de remise. Et puis, c'est peut-être aussi par principe, quand il y a une remise gracieuse, on est condamné à payer uniquement le montant qu'il nous reste à charge ou le montant que l'assurance ne couvre pas, donc la franchise. Par contre, quand il n'y a pas de remise gracieuse, on est tenu déjà de payer la totalité, donc là, en l'occurrence, M. Jobard aurait à payer les 30 000 et après il se débrouille avec son assurance qui ne couvrira pas la totalité dans tous les cas. J'ai eu de la chance jusqu'à présent, j'ai obtenu des remises pour tous les débits que j'ai eus. Enfin tous les débits, il n'y en a pas eu énormément mais c'est arrivé, forcément quand on est comptable on prend quelques risques et la Cour des comptes nous trouve toujours des petites choses, quand on cherche on trouve. Psychologiquement, on est condamné, on a un jugement qui nous condamne à reverser des montants et ça peut parfois nous remettre en question aussi, c'est un peu dur de se voir.... Donc, quand on a la remise, c'est aussi une reconnaissance du travail qu'on a fait et de la confiance qu'on nous a accordée.

Le Président.- En outre, notre discussion porte sur un avis, c'est un avis qui est adressé ensuite à la Cour des comptes. Ce n'est pas une décision de remise, c'est un avis en opportunité, pas juridique, à proprement parlé, qui nous est demandé par la Cour des comptes.

Mme Lecullier.- Effectivement, c'est un avis et c'est le ministre ensuite qui décide définitivement si la remise est accordée mais pour l'avoir vécu, cet avis est important pour nous parce que c'est effectivement une marque de confiance et de reconnaissance du travail qu'on a effectué.

Le Président.- Question pas simple.
Lionel, qui ne s'est pas encore exprimé.

M. Crognier.- Les avis qui ont été donnés autour de la table, me permettent de me faire un avis. Je remercie les intervenants qui m'ont bien éclairé sur cette question. Je peux prendre ma décision tranquillement.

Le Président.- Je propose de mettre au vote à main levée et dire, soit on émet un avis favorable ou un avis défavorable ou une abstention ou un refus de vote

Mme Pucéat.- Soit ça, soit on vote pour ou contre un avis favorable, ça revient au même.

Le Président.- On vote pour ou contre un avis favorable, on est d'accord ?

Mme Pucéat.- Je vous propose de donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse du débit d'un montant de 32 435,18 € prononcé à l'encontre de M. Pascal Jobard.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui vote contre ? Un contre.

Et le reste pour. Donc nous votons pour un avis favorable.

18 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre

Mme Lecullier.- Je vous remercie de la part de M. Jobard.

Le Président.- Peut-être une explication de vote, c'est que M. Jobard, pour qui a travaillé avec lui, a toujours été quelqu'un de parfaitement droit, impeccable. Vos propos étaient importants pour moi, madame Lecullier, parce que je comprends mieux le contexte. C'est vrai que, vu de l'extérieur, ça peut paraître un peu choquant mais au regard de ce qui a été expliqué, ça permet de se faire une opinion un peu plus précise. Merci pour vos éclairages.

Mme Pucéat.- On peut reprendre l'ordre du jour et passer au point sur les questions relatives aux ressources humaines, avec la campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2023. Il faut qu'on vote séparément les deux campagnes, personnels BIATSS et enseignants, enseignants-chercheurs, Stéphane je te laisse la parole.

V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 6 septembre 2022)

- Campagne d'emplois des personnels enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS pour l'année 2023.

M. Tizio.- Bonjour à toutes et à tous.

Vous avez reçu les tableaux détaillés concernant la campagne d'emplois. Pour rappeler le contexte qu'a rappelé le président en début de présentation des affaires financières et sur lequel a rebondi Fabrice Hervé, effectivement le contexte financier de la campagne d'emplois est toujours aussi défavorable et toujours aussi contraint, notamment du fait de la persistance de la non-compensation du GVT. Le président rappelait que, pour cette année il s'établit à 1,8 million d'euros en solde, ce qui est toujours à peu près dans les mêmes eaux que les années précédentes et il n'est toujours pas compensé. Malgré, d'une part, la faiblesse de notre dotation pour charges de service public et cette non-compensation du GVT, on a choisi de poursuivre une campagne d'emplois qui reste dynamique. Elle est certes insuffisante et quand Peggy Cénac a rappelé le calcul du jour du remplacement, il n'y a rien d'étonnant puisque nos effectifs étudiants croissent alors que finalement notre niveau d'emploi, peut-être qu'il croît aussi un peu, mais il est loin de compenser l'augmentation des charges qui pèsent sur chacun des personnels. Donc il n'est pas étonnant que ce jour du remplacement recule d'année en année. Malgré tout, l'idée qui est la nôtre, c'est dans un premier temps de suivre les effets de la démographie que ce soit du point de vue des enseignants-chercheurs que du point de vue des BIATSS. C'est-à-dire que les départs des collègues ou les départs en retraite sont systématiquement remplacés ou en tout cas le sont à l'horizon d'une ou deux campagnes. C'est des choses que nous faisons systématiquement et, tant que les marges budgétaires nous le permettront, nous continuerons à le faire. Finalement, on a un nombre de mise au concours que ce soit pour les personnels BIATSS que pour les enseignants-chercheurs qui, pour les personnels BIATSS continue de rester légèrement supérieur au nombre de départs, et pour les personnels enseignants-chercheurs suivent finalement l'état démographique des forces des personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Comme l'a rappelé madame la vice-présidente, il y a deux votes séparés donc je vous propose, dans un premier temps, d'évoquer la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs et nous

pourrons répondre à vos questions, pour ensuite enchaîner sur la campagne d'emplois BIATSS.

Pour ce qui est de la campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs, pour cette campagne rentrée 2023, on propose la mise au concours de 55 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs. Sur ces 55 postes, vous avez 42 postes qui concernent précisément les remplacements des départs de titulaires que ce soit des départs en retraite ou des départs de notre université pour des raisons de promotion ou encore de mise à disposition, etc., et 12 postes qui correspondent à des redéploiements internes d'emplois, ça correspond plutôt à des requalifications, éventuellement des changements de sections disciplinaires à l'intérieur de composantes, décisions qui sont évidemment prises en concertation lors des dialogues d'objectifs et de moyens avec les responsables de composante et les directeurs et directrices de laboratoire ou alors ça peut concerner aussi des postes que nous souhaitons publier alors qu'ils avaient été différés les deux ou trois années précédentes.

Parmi ces 55 postes, on a une transformation d'un poste d'ATER en PRAG donc en professeur de statut second degré, à l'ESIREM. Alors pour expliquer cette transformation, il s'agissait d'un support d'ATER qui était accordé à l'ESIREM tous les ans sans qu'il ne fasse véritablement discussion, un support d'ATER financé sur le socle par l'université et non pas par les moyens laissés vacants par un emploi qui n'était pas là. Finalement, nous avons accédé à la demande de l'ESIREM de transformer ce support qui devenait presque un support pérenne, en véritable support d'enseignant et en le transformant en PRAG.

Une autre chose à signaler, c'est que parmi cette campagne d'emplois, nous avons souhaité, nous en avons déjà discuté lors d'un CA précédent, nous avons souhaité accompagner la politique de repyramidage liée à la loi de reprogrammation sur la recherche et nous avons proposé aussi quatre rehaussements d'emplois c'est-à-dire quatre chapeaux de professeurs qui avaient été proposés dans la lettre de cadrage d'objectifs et de moyens. Nous avons reçu cinq demandes et nous avons accédé à quatre, donc quatre rehaussements d'emplois de professeurs. Je peux le détailler, un premier poste qui serait affecté en Droit, sciences économique et politique, en deuxième section au Credespo, un autre en septième section en Biogéosciences, donc Sciences, Vie, terre, environnement et deux postes en Sciences et techniques, l'un pour l'ICMUB et l'autre pour l'ICB en 28 et 31^e sections. Voilà pour ce qu'il en est de ces 4 rehaussements d'emplois qui concerneront donc des concours au 46 3^o c'est-à-dire réservé aux maîtres de conférences habilités à diriger les recherches et qui ont plus de 10 ans d'ancienneté, pour accompagner la politique de repyramidage nationale par une politique entre guillemets « maison » de rehaussement d'emplois.

J'ajoute qu'à cette campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs proprement dite, pour mémoire, nous avons cette année attribué 66 supports d'ATER, 34 sur supports vacants et 32 sur supports université, c'est-à-dire financés directement par notre socle. Donc, cette campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs a été présentée successivement au comité technique et au conseil académique. Le comité technique s'est prononcé par 3 abstentions et 4 votes contre tandis que le conseil académique s'est prononcé à l'unanimité, pour. Voilà pour le volet enseignants et enseignants-chercheurs, bien sûr je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme Pucéat. - Oui, Peggy.

Mme Cénac.- J'ai une question pour certains postes qui sont susceptibles d'être vacants au 1^{er} septembre 2023. Certains sont indiqués comme étant rediscutés pour les DOM 2023 et d'autres sont indiqués comme publication différée. Est-ce qu'on doit comprendre que pour ceux pour lesquels on indique discussion en DOM 2023, il n'y aura pas de support d'ATER dessus ?

M. Tizio.- Si, si, les postes qui seront a priori vacants seront remplacés par des ATER.

Mme Cénac.- Alors pourquoi certains sont indiqués comme étant à publication différée. Je me pose particulièrement la question pour le poste qui était le poste d'Ahmed Jebrane en Sciences et techniques. Ahmed a un rôle vraiment très important au sein du département de mathématiques. C'est lui qui coordonne tous les enseignements de statistique que l'on fait à l'extérieur de l'UFR, ce qui est énorme et je ne sais pas comment on va faire pour faire tourner les enseignements à l'extérieur quand il ne sera pas là, mais la perspective de ne pas avoir d'ATER en 2023, c'est assez catastrophique pour ceux qui enseignent la statistique.

M. Tizio.- Pour ce poste précis, je me souviens de la discussion qu'on avait eue avec le directeur de la composante et le directeur de l'IMB. Il s'avère que lorsque nous avons fait les DOM, la date de départ en retraite du professeur Jebrane n'était pas connue et lorsque la date de retraite n'est pas connue avec précision, on sursoit à pourvoir le poste immédiatement. Mais évidemment, le poste étant vacant, normalement il y a un ATER dessus.

Mme Cénac.- Alors je ne comprends pas bien pourquoi on fait une distinction entre discussion en DOM 2023 et publication différée. Pourquoi ce n'est pas la même dénomination dans le tableau si on garantit un poste d'ATER pour ceux qui sont indiqués discussion DOM 2023 ?

Mme Pucéat.- Si je peux juste ajouter quelque chose. En fait, on a une ligne qui est que tous les départs en retraite en 2023, c'est-à-dire l'année d'après, sauf exception, c'est-à-dire là où il y avait des filières ou des sections, c'est le cas par exemple dans certaines sections en électronique ou dans les IUT ou il y a beaucoup d'heures complémentaires et où la composante ne peut pas s'accommoder d'une année d'ATER de transition, là il faut vraiment avoir un permanent qui arrive au moment où le permanent actuel part, donc la ligne était plutôt d'avoir une année de transition pour des raisons budgétaires, c'est-à-dire qu'il est très difficile budgétairement de renouveler immédiatement le poste. En général, un départ qui est certain à la rentrée 2022, on met un ATER ou un contractuel, c'est publié au concours et le nouveau titulaire arrive à la rentrée 2023 c'est-à-dire qu'il y a un an de battement avec un contractuel. C'est la ligne qu'on a souhaité prendre pour l'essentiel. Et pour ce cas-là, alors je n'ai pas le tableau sous les yeux mais je pense que c'est à celui-ci que vous faites référence, la date de départ en retraite doit être en 2023 donc, il fait partie des postes qui sont rediscutés en 2023. Je n'ai pas d'exemple ou c'est marqué publication différée mais c'est peut-être, par exemple, le poste de Sylvie Crinquand, je crois qu'il y en a aussi à l'IUT du Creusot si ma mémoire est bonne, il y a certains postes qui étaient en publication différée depuis qu'on est arrivés. Ceux-là sont en publication différée pour des raisons budgétaires, il y a un contractuel et ça a un surcoût de les remettre au concours. Ensuite, il y a une

discussion avec les composantes qui parfois les republient, en mettent un autre en publication différée, il y a une espèce de jeu de chaises musicales. Petit à petit, on les remet au concours c'est-à-dire qu'on en a moins que lorsqu'on est arrivés, mais c'est très progressif parce que l'impact budgétaire est conséquent. Je pense que la différence est là, je n'ai pas d'exemple sous les yeux mais il y a des postes qui étaient déjà en publication différée pour des départs peut-être en 2019 par exemple.

M. Tizio.- Il peut y avoir d'autres cas de publication différée. Certaines composantes ou laboratoires préfèrent différer la publication d'un poste pour des raisons de politique scientifique ou de service, c'est-à-dire de décaler le recrutement d'un an par rapport à ce qu'on pourrait mettre au concours. Il y a aussi ça qui peut faire différer, en termes d'affichage, le terme de publication différée avec une rediscussion. En général, la rediscussion tient plutôt au fait que les dates, soit de départ à la retraite ou de départ pour une promotion, ne sont pas encore connues.

Mme Cénac.- Traditionnellement quand on indiquait publication différée, il y avait automatiquement un poste d'ATER dessus. C'est pour ça que la dénomination est importante. Or, le nombre d'ATER et les endroits où vont être affectés les ATER, le conseil d'administration ne le voit pas après. C'est le dernier moment où on peut avoir l'assurance qu'il y aura un support d'ATER sur les postes qui sont dans le tableau et je m'étonne que pour certains départs au 1^{er} septembre 2023, on envoie le message qu'il y aura un poste d'ATER et que pour des postes, en particulier celui d'Ahmed Jebrane, mais pas que, on a cette incertitude.

Mme Pucéat.- En fait, la dénomination est la même, il n'y a pas une garantie quand c'est marqué publication différée ou discussion DOM 2023. Pour nous il n'y a pas une intention de traitement différent. Je ne sais pas exactement pourquoi il y a cette dénomination différente mais ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de poste d'ATER. Pour l'instant, la politique a toujours été, dès qu'il y a un poste vacant, on met un contractuel ou un ATER dessus. La discussion est plutôt sur le volume des ATER qui sont sur supports uB, où là, ça peut être variable parce que c'est un coût complet pour l'établissement.

M. Crognier.- J'avais repéré une erreur. Sur STAPS, page 22, par rapport au départ différé de M. Pozzo, il ne me semble pas qu'on ait évoqué des besoins en management sur ce poste. On a recruté quelqu'un en management.

Mme Pucéat.- Je pense que là, les services ont repris tel quel ce qui a été envoyé par les composantes, ce n'est pas une traduction des DOM, c'est ce qui a été reçu en amont.

M. Crognier.- Je me permets de corriger alors. Je vous demande de bien vouloir le corriger, c'est une erreur, peut-être de ma part.

Mme Privé.- J'ai cru comprendre, dans votre présentation, que la question des dégels de postes n'était, pour le moment, pas à l'ordre du jour. Question qui va probablement sembler naïve à l'assemblée mais est-ce que c'est une volonté politique ou est-ce qu'on est sur une problématique économique ?

M. Tizio.- C'est une problématique budgétaire. Les dégels, pour l'instant, même si ce serait un objectif, mais pour l'instant, les dégels n'ont pas été possibles. Je dis qu'ils n'ont pas été possibles mais en réalité, c'était pas des dégels, mais pour cette rentrée 2022, nous avons obtenu la création de 7 postes et il y a 6 postes de créés plus un poste STAPS. Donc 7 postes créés. Sur les trois dernières campagnes, nous en avons créé 1, donc, 7 et 3, 10. Ce n'est pas des dégels à proprement parlé c'est-à-dire que nos 60 gels restent gelés mais nous avons créé 7 nouveaux postes. Effectivement, les créations, en quelque sorte, handicapent les dégels même si, dans une certaine mesure, globalement, ça correspond à des dégels. Nous ne souhaitons pas le faire apparaître comme des dégels parce que ce n'en sont pas c'est-à-dire que les postes qui sont gelés restent gelés mais globalement et budgétairement, ça correspond presque à des dégels. Mais non, ce n'est pas une volonté politique mais simplement une contrainte budgétaire.

Mme Pucéat.- J'ai retrouvé Sylvie Crinquand que vous aviez mentionnée. Dans ce cas-là, publication différée, ça a été à la demande de la composante. La composante nous a demandé une publication différée pour avoir le temps nécessaire d'affiner la stratégie de recrutement. Comme c'était la demande, on a reporté l'accord sur cette demande, donc c'était publication différée. Et parfois on reporte la discussion en DOM 2023 sans qu'il y ait d'incidence sur l'attribution ou non d'un ATER.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose d'approuver la campagne d'emplois 2023 pour les enseignants et enseignants-chercheurs.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Qui vote contre ? 3 votes contre.

Et le reste, pour.

15 voix pour, 2 abstentions, 3 voix contre

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation, nous pouvons passer à la campagne des personnels BIATSS.

M. Tizio.- Merci Emmanuelle. Concernant le volet campagne d'emplois BIATSS, rentrée 2023, on propose la mise au concours de 33 postes pour cette prochaine rentrée. Dans la dynamique, on propose un poste en moins relativement à l'année précédente. Néanmoins ça correspond à + 6 postes relativement aux départs de titulaires pendant l'année. Comme à l'accoutumé, l'affectation de ces concours relève de discussions en DOM avec les composantes et services sachant que notre ligne politique, pour ce qui est de l'emploi BIATSS, c'est d'essayer d'arbitrer entre plusieurs critères. Ça peut-être la technicité, la rareté éventuelle des compétences recherchées mais aussi un rééquilibrage qu'on cherche à atteindre, évidemment qu'on n'atteint pas immédiatement mais qui reste une boussole, essayer de rééquilibrer la proportion d'emplois titulaires par rapport aux contractuels dans les différents services et composantes parce qu'il y a une certaine inégalité, il y a des services beaucoup plus contractualisés que d'autres tandis que d'autres bénéficient davantage de titulaires, donc il y a un rééquilibrage qui se fait au niveau de l'établissement dans son entier.

Donc, 33 postes mis au concours et 20 emplois contractuels nouveaux, je dis bien emplois contractuels, je l'avais précisé lors de notre précédent conseil d'administration, il ne s'agit pas d'ETP mais des emplois qui s'expliquent en grande partie, en tout cas pour la moitié d'entre eux au moins, par la nécessité de renforcer les personnels de santé au SSU, notamment, et accompagner le démarrage de la nouvelle filière d'odontologie. Sachant que pour cette filière odontologie, les emplois nous sont finalement financés par la mise en œuvre de la filière odontologie. Pour l'autre moitié de cette vingtaine d'emplois contractuels, ils sont créés traditionnellement sur des missions qui sont plutôt temporaires, comme le suivi des opérations immobilières, qui auront forcément une fin, ou d'autres missions. Cette campagne d'emplois BIATSS a été, elle aussi, soumise au comité technique et au conseil académique. Le comité technique a voté par 6 voix contre et une abstention tandis que le conseil académique, lui, s'est prononcé à l'unanimité, pour.

Mme Pucéat.- Merci Stéphane, y a-t-il des questions, des interventions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la campagne d'emplois 2023 pour les personnels BIATSS.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? 5.

Merci pour cette approbation.

15 voix pour, 5 voix contre

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer aux travaux de la CFVU du 12 septembre 2022 avec la parole à Karen.

VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 12 septembre 2022

1. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie

Mme Fiorentino.- On m'a demandé d'être un peu plus synthétique donc je vous présenterai les travaux de la CFVU en m'attachant aux traits saillants de ces travaux.

1.1 Projets internationaux

Mme Fiorentino.- Nous nous sommes prononcés d'abord sur les projets internationaux avec un projet diplômant avec un de nos plus anciens partenaires, Mayence. C'est un projet qui concerne l'UFR Langues et Communication et également l'UFR Lettres et Philosophie, et qui est un renouvellement de l'annexe concernant les doubles diplômes de master.

A été présenté également un projet créditant concernant l'IUT de Dijon-Auxerre et l'université Empresarial Siglo en Argentine. C'est un renouvellement d'accord permettant aux étudiants d'effectuer des séjours à l'étranger.

Ces deux projets internationaux ont été adoptés à l'unanimité.

1.2 Référentiel commun des études 2022-2023

Mme Fiorentino.- Ont également été étudiées les propositions de modifications apportées au référentiel commun des études puisque chaque année, il est d'usage de faire un toilettage de ce référentiel commun des études. Donc le 21 juin dernier, un groupe de travail s'est réuni, composé de volontaires, suite à un appel aux bonnes volontés que j'avais lancé auprès de la CP, de la CFVU, des composantes, du PFVU. Ce groupe de travail a formulé des propositions que j'ai soumises pour avis aux composantes. Il n'y a pas eu de retour des directeurs de composante. Ces propositions de modifications ont été discutées en commission de la pédagogie, avant d'être envisagées en CFVU. Je précise qu'il s'agit de modifications mineures, vous pouvez voir le texte à jour sur le document de l'espace de travail. Il s'agit de corrections de coquilles, de mises à jour de références textuelles, introduction du BUT à la place du DUT, du PIX à la place du C2i, des précisions sur les LAS 3 puisqu'à partir de cette année il pourrait y avoir des LAS 3, suppression des unités d'enseignement transversales valorisées à hauteur de 3 crédits ECTS au lieu de 5 crédits ECTS pour les unités d'enseignement transversales. C'était le cas de « TalentCampus » qui a disparu et de l'UET « Des Recherches et des Femmes » qui était valorisé à hauteur de 3 crédits ECTS, alors sans que cela soit vraiment justifié puisqu'après m'être entretenue avec la responsable de cet UET, il apparaît au contraire que la masse de travail qui est demandé aux étudiants qui choisissent cet UET justifie largement 5 crédits ECTS. Peut-être que le point le plus important de ces modifications réside dans le fait que désormais, seront annexés au RCE, deux textes importants, les modalités du régime spécial des étudiants salariés et les modalités du régime spécial des étudiants sportifs de haut niveau à l'université de Bourgogne puisque les uns, comme les autres, ont droit à des aménagements et, désormais, toutes les dispositions concernant la formation et les évaluations seront consultables en un seul et même texte, ce qui est préférable. Ces modifications apportées au référentiel commun des études ont été adoptées à l'unanimité.

1.3 Réforme des BUT - rentrée 2022-2023

- Modification de fiches filières des BUT1

Mme Fiorentino.- Ont également été présentées à la suite, des demandes de modifications des fiches filières des BUT1. Comme vous le savez, le programme des BUT est partiellement écrit au niveau national. Donc ce programme des BUT1 a été amendé en mai 2022, ce qui a obligé les équipes à retravailler les fiches filières des BUT donc il y a eu un réaménagement principalement des volumes horaires entre CM, TD, TP, SAE. Une première salve de modifications avait été votée à la CFVU de juin 2022 et donc les modifications qui ont été présentées lors de la dernière CFVU concernaient surtout des harmonisations de coefficients. Ces demandes de modifications de fiches filières de BUT1 ont été adoptées à l'unanimité.

- Validation des fiches filières des BUT2

Mme Fiorentino.- Dans la foulée, nous avons envisagé les fiches filières des BUT2 puisque les équipes ont dû s'atteler à la rédaction des fiches filières des BUT2 à un rythme assez effréné avec, comme pour les BUT1, une partie écrite au niveau

national et une partie réservée aux adaptations au niveau local. Il y a plus de fiches filières que pour les BUT1, ce qui est normal puisqu'à partir des BUT 2 il y a des parcours, il y a entre un et quatre parcours pour les BUT2, selon les BUT avec des compétences qui sont communes à tous les parcours. Ce qui diffère surtout, ce sont les apprentissages critiques qui sont différents selon les parcours. Donc ces fiches filières de BUT2 ont été adoptées à l'unanimité.

- Règlements intérieurs des IUT concernant l'obligation d'assiduité avec incidence sur l'évaluation

Mme Fiorentino.- Ont également été envisagés les règlements intérieurs des trois IUT puisque c'est une obligation réglementaire. Les dispositions relatives à l'assiduité doivent faire l'objet d'un vote en CFVU, elles ont été intégrées dans le règlement intérieur propre à chaque IUT. Alors, pourquoi pas le même règlement pour les trois IUT ? Simplement parce que vous le voyez, les réalités propres aux formations dans chacun des IUT justifient des adaptations locales mais, concernant l'assiduité, il y a une réflexion des équipes pédagogiques pour que le manque d'assiduité puisse être pris en compte dans le calcul de la moyenne, mais sans, bien sûr, vouloir couler l'étudiant, il s'agit plutôt d'attirer l'attention de l'étudiant sur la nécessité de sa présence pour la validation des compétences. Ce manque d'assiduité peut entraîner des conséquences négatives, mais seulement au bout d'un certain nombre d'absences. L'étudiant sera toujours, bien sûr, informé en amont et il y a toujours la possibilité de tenir compte de certaines situations particulières notamment si l'étudiant est absent pour raisons de santé ou pour tout autre motif valable. Les trois règlements intérieurs des IUT ont été adoptés à l'unanimité.

1.4 DU-DIU de l'UMDPC Santé - rentrée 2022-2023

- Demandes de modifications

Mme Fiorentino.- Ont ensuite été présentées des demandes de modifications pour les diplômes de l'UMDPC Santé.

Tout d'abord des demandes de modifications pour le DU « Thérapies cognitives et comportementales ». Il s'agit simplement d'un tarif spécifique qui était proposé pour les membres d'un autre DU.

Pour le DU « Aromathérapie », il s'agit également d'une modification des tarifs et de l'ouverture d'une session en distanciel.

Et enfin pour le DU « Aromathérapie scientifique à visée clinique », il s'agit aussi d'une modification de tarifs pour couvrir un équilibre financier précaire. Ces demandes de modifications ont été adoptées à l'unanimité.

- Demandes de création :

Diplôme universitaire :

. **DU Perfectionnement en Alimentation-Santé et Micronutrition Clinique (ASMC)**

Formations Courtes :

. **FC Humanités Médicales**

. **FC Relations Humaines en Médecine**

. **FC Certificat exécutive de e-santé (INES1)**

. **FC Exécutive master en e-santé (INES2)**

Mme Fiorentino.- Ont ensuite été présentées des demandes de création pour l'UMDPC Santé. Tout d'abord une demande de création d'un DU « Perfectionnement en alimentation- santé et micronutrition clinique » qui est une formation destinée à sensibiliser aux troubles et maladies liés à l'alimentation, directement ou indirectement.

Une formation courte « Humanités médicales » qui s'appuie sur le parcours du master du même nom, qui a été créé l'an dernier, c'est un parcours du master Santé qui met l'accent sur le questionnement éthique du professionnel de santé.

Une formation courte « Relations humaines en médecine », plus orientée vers la psychologie alors que la précédente est plus tournée vers la philosophie, avec comme spécificité la mobilisation d'expériences relationnelles dans le cadre du soin par des professionnels de santé.

Puis une formation courte « Certificat exécutive de e-santé (INES1) », fondée sur trois modules.

Et enfin, une formation courte « Exécutive master en e-santé (INES2) » qui est une formation à l'e-santé mais cette fois-ci fondée sur 7 modules.

Ces demandes de création de DU et de formations courtes ont été adoptées à l'unanimité.

1.5 DU : formalisation de la fiche filière du DU Droit du travail expert - rentrée 2022-2023

Mme Fiorentino.- A ensuite été présentée une demande de formalisation de la fiche filière du DU « Droit du travail expert ». Il ne s'agissait pas de créer une nouvelle formation mais de régulariser une situation puisque ce DU fonctionnait jusqu'à présent avec une maquette et non pas avec une fiche filière. Donc, les responsables du DU ont été alertés par le SEFCA sur ce point. Ils ont présenté une fiche filière qui reprend exactement la maquette de formation, qui a fait l'objet d'une instruction par le PFVU. Le contenu n'a pas fait l'objet d'observations particulières. Cette fiche filière du DU « Droit du travail expert » a été adoptée à l'unanimité. Il a été rappelé dans la note de cadrage envoyée aux responsables de mentions, la semaine dernière, que tous les diplômés même les diplômés universitaires doivent être dotés d'une fiche filière.

1.6 Diplômes nationaux : modification de fiches filières - rentrée 2022- 2023

Mme Fiorentino.- Par la suite, ont été envisagées des demandes de modifications de fiches filières pour la rentrée 2022-2023. Des demandes de modifications en moins grand nombre que pour les précédentes CFVU puisqu'un fichier de seulement, si j'ose dire, une vingtaine de pages a été déposé dans l'espace de travail. Sans vouloir entrer dans le détail, un certain nombre de modifications concernent les fiches filières du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques et le diplôme d'État de sage-femme qui confère le grade de master. Il s'agit de la mise à jour d'ECTS par rapport au master Humanités, de l'introduction de l'assiduité sur les temps forts de la formation pour le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques pour ce qui concerne la pratique et les TD. Par contre, pour les diplômés d'État de sage-femme, il n'y a pas de règle d'assiduité parce que les étudiants font preuve d'une plus grande assiduité, nous a expliqué la responsable.

Pour les autres demandes de modifications, il s'agit du très classique, il s'agit de changement d'intitulés ou de ventilation différente de volume horaire de TD, de suppression de certains modules, d'ajout d'autres à volume constant, du passage de CT en CC, d'ouverture d'une formation à la formation continue, de changement d'intitulé d'heures TD qui deviennent des heures TP, d'un stage facultatif sans crédits ECTS, de modifications textuelles sans impact sur SAGE ou encore du passage d'un module obligatoire au S1 en S2 en raison du départ d'un collègue. Toutes ces demandes de modifications de fiches filières ont été adoptées à l'unanimité et je précise, comme cela a été annoncé aux composantes avant les vacances, comme cela été expliqué également en CP et en CFVU, que jusqu'à la fin de l'offre de formation, il n'y aura plus de modifications de fiches filières sauf, bien sûr, pour les réformes nationales, pour les cas exceptionnels, dans l'idée de stabiliser l'offre de formation, pour pouvoir en assurer un calcul un peu plus juste du coût et inciter les composantes à se pencher sur la nouvelle offre de formation. On était arrivé à une demande de modifications de fiches filières à un volume absolument démentiel, un tableau d'une centaine de pages, sachant que chaque ligne de ce tableau représente environ deux documents donc ça représente un volume de modifications de fiches filières à instruire, absolument ingérable, raison pour laquelle il a été demandé aux équipes de stabiliser l'offre de formation, une fois encore sauf cas exceptionnel. Ces demandes de modifications de fiches filières ont été adoptées à l'unanimité.

1.7 Diplômes nationaux : demandes de non-compensation – rentrée 2022-2023

Mme Fiorentino.- Ont également été étudiées des demandes de modifications de fiches filières cette fois-ci pour des demandes de compensation. Vous vous en rappelez peut-être, le RCE prévoit depuis l'an dernier, la possibilité de rendre une UE par semestre non-compensable par les autres UE, sous certaines conditions. Je vous lis le passage concerné du RCE « La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients et s'opère entre les UE d'un même semestre sauf, de manière exceptionnelle, s'agissant d'une UE fondamentale, mention contraire de la fiche filière lorsque l'équipe pédagogique justifie cette dérogation par la nécessaire acquisition de compétences fondamentales attendues pour satisfaire au niveau de la formation ». Là, en espèce, les responsables pédagogiques ont demandé à ce que, pour cette année et la suivante, une UE d'un semestre devienne non-compensable.

Il y a plusieurs demandes de non-compensation qui ont été faites. Tout d'abord pour le master « Sciences de l'éducation », il s'agissait de rendre non-compensable au semestre 1, l'UE 3 Méthodologie de la recherche en sciences humaines et au semestre 2, l'UE 10 Mémoire, avec une justification assez élaborée que vous pouvez consulter sur le fichier. La justification est assez longue sur le fond, l'équipe pédagogique a répondu à la demande qui était faite. Cette demande de non-compensation a été adoptée par 11 voix contre 9 ce qui est une conjoncture assez inhabituelle en CFVU donc, je précise pour éclairer ce vote, les élus qui ont voté contre se sont expliqués par le fait qu'il n'y a pas au conseil de l'Inspé, dont relève ce master, d'élus étudiants. Il n'y a pas eu de liste étudiants élue au conseil de l'Inspé, et la directrice de l'Inspé que j'ai interrogée à ce sujet le regrette, c'est la raison pour laquelle (*suite inaudible*) de la CFVU ont voté contre cette demande de non-compensation.

Pour le master « Nutrition santé aliment parcours ESCAI » qui est un parcours (*mot inaudible*) Agrosup, il s'agit de rendre non-compensable l'UE 7 du semestre 4, qui est l'UE stage avec pour justification l'acquisition obligatoire des compétences liées au stage et à son évaluation. Dans le tableau figure en rouge, une phrase rayée, donc qui a été supprimée à l'issue de la CP : « L'année de M2 sera validée si et seulement si chacun des deux semestres est validé indépendamment, les deux semestres n'étant pas compensables ». Cette phrase est contraire au RCE qui prévoit la compensation entre semestres, sauf dans le cas d'une UE, ce qui n'est pas la même chose que de dire que les deux semestres doivent être validés séparément. Donc cette demande de non-compensation pour le master « Nutrition santé aliment parcours ESCAI » a été adoptée à l'unanimité moins une voix.

A été présentée ensuite une demande de non-compensation pour le master « Agrosociétés, environnement, territoires, paysages, forêts » pour les deux parcours agroécologie et GETIA (Gestion des entreprises et technologies innovantes). Pour le semestre 2 et le semestre 4, on demande une non-compensation de l'UE 10, qui est l'UE stage pour la même raison que précédemment, à savoir acquisition obligatoire des compétences liées au stage et à son évaluation. Cette demande de non-compensation a été adoptée à l'unanimité moins une voix.

Et enfin a été présentée pour le master « Nutrition, sciences des aliments, parcours nutrition santé » une demande de non-compensation pour l'UE 1 Nutrition humaine et animale, identifiée comme une UE fondamentale de la formation. Cette dérogation se justifie par l'acquisition de compétences fondamentales attendues pour satisfaire au niveau de la formation. Cette demande de non-compensation a été adoptée à l'unanimité.

1.8 Conventions pédagogiques

Mme Fiorentino.- Ont été ensuite présentées des conventions pédagogiques. C'est une nouveauté pour la CFVU puisqu'il a été souhaité que désormais, toutes les conventions ayant trait à la pédagogie soient présentées en CP, puis soumises à un vote en CFVU avant d'arriver en CA, ce qui offre l'avantage d'éclairer les élus de la CFVU sur ces conventions. En l'espèce, ont été présentées une convention pour le renouvellement de la convention-cadre avec l'École nationale des greffes, une convention de coopération relative aux formations entre SVTE et Agrosup pour présenter les modalités du cycle préparatoire intégré suivi par les étudiants admis à Agrosup par le biais du concours post-bac GEIPI Polytech, là encore c'est un renouvellement, et enfin une convention avec le rectorat et le Lycée privé des Arcades qui précise la formation du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale. Ces conventions ont été adoptées à l'unanimité.

2. Calendrier universitaire 2022-2023 : compléments et modifications des propositions des composantes

Mme Fiorentino.- Enfin, ont été présentées des modifications à la marge pour le calendrier universitaire de cette année, voté précédemment. Plus précisément, a été modifié le 1^{er} jour de présence des étudiants dans certaines formations qui a été avancé au 1^{er} septembre au lieu du 5 septembre. Les étudiants en ont été informés en amont. Et a été proposé également un changement pour la fin des vacances de

Noël repoussée au 3 janvier au lieu du 2 janvier, pour certaines formations. Ces modifications marginales du calendrier universitaire pour cette année, ont été adoptées à l'unanimité.

Voilà pour la présentation synthétique des travaux de la CFVU. Je suis à votre disposition pour plus amples éclairages et pour des questions.

Le Président.- Merci beaucoup de cet effort parce qu'effectivement, ça prenait beaucoup de temps de refaire l'ensemble des travaux qui avaient déjà été faits en commission de la pédagogie et en CFVU, surtout quand il n'y a pas de discussions importantes sur le fond. Peut-être des questions ?

Mme Privé.- Oui, pas mal de remarques sur l'ensemble des points qui ont été abordés.

La première, c'est sur la question du RCE. Point positif très important qui a été effectué par ce groupe de travail, c'est la création d'annexes relatives aux statuts particuliers. C'est important de souligner quand les travaux vont dans le bon sens selon nous, et la définition des statuts de manière plus précise, je trouve que c'est assez encourageant et, sur le terrain, je pense que ça va grandement aider les étudiants. Etant moi-même étudiante salariée, j'avoue qu'il y a une simplification de la compréhension du statut, tout du moins c'est ce que j'ai trouvé en lisant ces annexes.

Point d'inquiétude qui me fera probablement voter contre ce référentiel commun des études, c'est la petite phrase page 6 qui a été ajoutée sur la question du redoublement, ou il est écrit que le redoublement en formation sélective n'est pas de droit, notamment en master. Alors, ce petit ajout m'inquiète, notamment, parce que le RCE, selon moi, est trop flou. Il a ajouté ça mais pour moi il manque de complexification. Si on veut entériner le fait que le redoublement en master n'est pas de droit, il faut préciser qui prend cette décision, est-ce que la décision du non redoublement est prise par le responsable pédagogique, y a-t-il une décision avec l'ensemble des équipes, est-ce que c'est lié à des critères validés en amont ? Donc, pour moi, malheureusement sur cet ajout que nous n'avons d'ailleurs pas remarqué avant la CFVU, cet ajout va ouvrir la porte à beaucoup de choses et le RCE reste trop flou pour endiguer toutes les problématiques que cela va amener.

Autre chose, il y a la question du règlement intérieur des IUT. Vous vous doutez bien que toutes ces règles relatives à l'assiduité ne nous conviennent pas énormément. J'ai l'impression, à la lecture de ce document qu'on se retrouve avec des règles assez infantilisantes alors qu'on est dans un établissement d'enseignement supérieur. Alors je comprends, bien évidemment, qu'être étudiant à l'IUT ce n'est pas être étudiant dans un parcours classique, mais toutes ces questions relatives à l'assiduité ne nous conviennent pas du tout, donc c'est pour ça aussi qu'on ne pourra pas voter pour.

Évidemment, pour des raisons qu'on a déjà soulignées des dizaines de fois dans l'ensemble des conseils, on votera contre l'ensemble des non-compensations qui sont proposées, notamment sur la question des stages. Un stage qui se déroule mal, ça arrive, un stage où on a un souci avec son maître de stage, avec son entreprise, ça peut arriver, ça ne serait absolument pas une surprise et donc demander la non-compensation du stage par rapport aux autres UE, ça ne nous convient pas du tout. Pour le reste, je ne développerai pas plus sur les raisons.

Mme Fiorentino.- Concernant le RCE, cette précision qui a été demandée, l'incise notamment en master, c'était pour lever le flou qui pouvait y avoir, c'est une demande qui remonte des équipes pédagogiques. En effet, vous le savez, maintenant le master c'est une formation sélective. Qui prend la décision de sélectionner en master ? C'est toute l'équipe pédagogique. Qu'est-ce qui se passe si un étudiant ne valide pas son master ? Il faut qu'il fasse à nouveau une demande, tout simplement à cause des capacités d'accueil. Tous les masters ont des capacités d'accueil limitées, c'est l'équipe qui va décider si oui ou non, il peut y avoir un redoublement autorisé ou si cette place sera plutôt accordée à un néo-entrant. C'est un des effets regrettables du caractère sélectif des masters.

Pour les règles d'assiduité à l'IUT, c'est une obligation réglementaire. Les IUT sont obligés de faire figurer expressément les règles qui entourent, qui régissent l'assiduité alors qu'auparavant, c'était peut-être moins officiel, en tout cas ça n'avait pas le caractère officiel d'une disposition figurant dans un règlement intérieur et c'est important parce qu'au moins, les étudiants en ont connaissance. On en a discuté en CP, l'idée c'est vraiment d'alerter les étudiants quand il y a des absences non justifiées, sur le risque de ne pas valider une compétence ou de ne pas acquérir suffisamment une compétence. Les BUT, vous le savez, sont organisés en compétences, l'absence à un certain nombre d'enseignements peut remettre en question l'acquisition de ces compétences. J'entends ce que vous dites, qu'il peut y avoir un aspect infantilisant. En contrepartie, il y aura toujours une alerte qui va être donnée à l'étudiant, un dialogue avec l'étudiant. Qu'est-ce qui peut justifier cette absence, est-ce que c'est une perte d'intérêt pour la formation ? Est-ce qu'il n'y aurait pas à ce moment-là à prévoir une réorientation ? Est-ce que l'étudiant est dans une situation difficile ? Ça peut être le cas aussi. Est-ce que ces absences se justifient pour des raisons de santé ? Il peut y avoir aussi des solutions de rechange apportées.

Alors concernant la non-compensation de stage qui a été discutée également en CFVU, cette demande de non-compensation concerne des formations pour l'UFR SVTE et la proposition qui avait été formulée par les équipes c'était, au cas où le stage n'est pas validé, qu'à l'étudiant il soit proposé une solution de rechange. Mais il est vrai qu'il n'est pas précisé, dans la demande de non-compensation, la solution de rechange qui sera proposée à l'étudiant.

Mme Privé.- Je vous remercie pour toutes ces précisions. Ce qui m'embête dans cette question du RCE, je ne rebondirai que là-dessus, c'est que j'aimerais qu'on reprecise aussi qu'il y a légalement un droit à la poursuite d'études. De toute façon, avant, la pratique existait, ne nous mentons pas. Souvent les équipes pédagogiques, le responsable pédagogique, lorsqu'il était question d'un redoublement, choisissaient si oui ou non l'étudiant était en capacité de redoubler. Moi, ce qui m'inquiète fortement dans cet ajout de phrase page 6, c'est qu'on entérine quelque chose qui va pouvoir avoir un effet un peu universel sur, non on est en master on ne redouble pas, alors qu'avant les cas particuliers type problématique de santé, etc., pouvaient être discutés avec le responsable pédagogique et là, j'ai peur avec cet ajout page 6, que l'on se retrouve avec un non-respect, j'utilise un mot un peu fort, mais un non-respect du droit à la poursuite des études parce que, de manière systématique, le non redoublement va s'appliquer. J'ai un peu peur qu'on tombe dans cet écueil. Alors je fais confiance aux responsables pédagogiques et à leur bienveillance mais moi, en tant qu'administratrice étudiante, je suis obligée d'envisager ce cas-là et j'ai peur que ce petit ajout mette en place des pratiques qui

ne seraient pas forcément bonnes pour les étudiants et qui les priveraient d'un droit à la seconde chance et d'un droit à la poursuite d'études.

Le Président. – Précisément, il n'y a pas de droit à la seconde chance et à la poursuite d'études au cours du M1 et du M2, puisque que c'est tout à fait conforme à l'arrêté master, ça c'est le premier point. Ensuite, ça fait à peu près 30 ans que j'exerce dans cette université, je n'ai jamais vu de cas, alors même que la deuxième session est abandonnée en master depuis longtemps, je n'ai jamais vu de cas particulier, de difficultés d'un étudiant qui a subi un deuil, un problème personnel important, etc. à qui on aurait refusé une nouvelle chance de pouvoir se rattraper. Y compris avec le redoublement qui, lui non plus, n'est pas prévu par les textes. Donc je crois que cette incise ne porte pas atteinte aux règles en vigueur et ne modifiera absolument pas les pratiques qui existent dans notre établissement. Nous n'avons jamais été saisis d'une situation scandaleuse par un étudiant au niveau master qui aurait été victime d'une décision qui ne va pas dans le sens d'un intérêt bien compris. Un étudiant qui a rencontré des difficultés particulières, à ma connaissance, est toujours entendu. Surtout, je pense que cette incise ajoutée ne modifie pas, non seulement le droit, mais pas les pratiques non plus. Des difficultés il y en a toujours, ça peut se présenter, on ne peut pas préjuger de ce qui va se passer plus tard, mais ...

Louis Bichebois

M. Bichebois-Delhief.- Il me semble qu'en CFVU, il y avait eu un débat sur l'assiduité pour les diplômés de maïeutique où il y avait des craintes concernant les absences et ce serait peut-être plutôt le règlement intérieur de l'école qui cadrerait le droit et tout ce qui est assiduité. Je voulais savoir ce qu'il en était parce que c'était un point qui inquiétait beaucoup les étudiants en maïeutique, et on a eu des retours d'étudiants qui ne siègent pas en conseil, à ce propos-là. Il y avait de vives craintes sur ça. Et comme on l'a dit en CFVU, on s'opposera à la suppression de la compensation dans le master de l'Inspé.

Mme Fiorentino.- Concernant l'assiduité en maïeutique, cette obligation est apparue assez évidente à la responsable parce que tout ce qui touche à la clinique, à la pratique ne peut s'acquérir qu'avec une assiduité dans les TD et les TP. Il y a eu une discussion, plus exactement concernant l'absence aux examens, et en fait ce qui s'applique ce n'est pas tellement la règle de l'UFR Santé, c'est le RCE, c'est-à-dire que s'il y a une absence à un contrôle continu, même si c'est une absence justifiée, l'étudiant est défaillant. L'absence pourra être effectivement justifiée mais il est quand même considéré comme défaillant puisqu'il ne s'est pas présenté à une épreuve.

Le Président.- Merci pour ces précisions, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme Pucéat.- Nous nous apprêtons à voter en bloc pour éviter de faire un vote pour chaque point, ce qui est extrêmement long à chaque fois au niveau des délibérations, et voter en un seul vote les travaux de la commission de la CFVU du 12 septembre 2022. Si maintenant il y a certains points que vous souhaitez qu'on sorte du vote parce que vous êtes en accord avec l'ensemble sauf un point, on peut voter en deux points séparés, par exemple.

M. Bichebois-Delhief.- Je vais demander qu'on vote à part la demande de suppression de la compensation pour le master de l'Inspé, c'est dans les demandes de modifications de fiches filières sur la compensation.

Mme Privé.- Pour apporter un peu de précisions, le 1.2, il serait bon de le séparer, le règlement intérieur des IUT dans le 1.3, s'il est possible de faire quelque chose, de séparer, et la non-compensation je demande de la séparer dans son intégralité et pas seulement le master qui est le 1.7.

Mme Pucéat.- Est-ce que ces points, référentiel commun des études, règlements intérieurs des IUT et diplômes nationaux, vous voulez qu'on les vote chacun séparément ?

On va commencer par voter le reste. Donc je vous propose d'approuver une partie des travaux de la CFVU du 12 septembre 2022 qui sont :

- Projets internationaux
- Réforme des BUT - rentrée 2022-2023 :
 - . Modification de fiches filières des BUT1
 - . Validation des fiches filières des BUT2
- DU-DIU de l'UMDPC Santé - rentrée 2022-2023 :
 - . Demandes de modification
 - . Demandes de création :
 - ✓ Diplôme universitaire : DU Perfectionnement en Alimentation-Santé et Micronutrition Clinique (ASMC)
 - ✓ Formations Courtes :
 - FC Humanités Médicales
 - FC Relations Humaines en Médecine
 - FC Certificat exécutive de e-santé (INES1)
 - FC Executive master en e-santé (INES2)
- DU : formalisation de la fiche filière du DU Droit du travail expert - rentrée 2022-2023
- Diplômes nationaux : modification de fiches filières - rentrée 2022-2023
- Conventions pédagogiques
- Calendrier universitaire 2022-2023 : compléments et modifications des propositions des composantes

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

19 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Je vous propose maintenant d'approuver le référentiel commun des études 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne

Qui vote contre ? 2 contre.

17 voix pour, 2 voix contre

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation.

Je vous propose d'approuver les règlements intérieurs des IUT concernant l'obligation d'assiduité avec incidence sur l'évaluation.

Qui refuse de voter ? 4 refus de vote.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? 2 votes contre.

13 voix pour, 4 refus de prendre part au vote, 2 voix contre

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation

Et enfin d'approuver, pour les diplômes nationaux, les demandes de non-compensation pour la rentrée 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? 6 votes contre.

Le reste vote pour.

13 voix pour, 6 voix contre

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation

Nous pouvons passer maintenant aux travaux de la commission de la recherche. Parole à Pascal.

VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 5 septembre 2022

1. Validation des demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2022

M. Neige.- Merci. Deux points aujourd'hui pour les travaux de la commission de la recherche. Je vais commencer par la validation des demandes de financement déposées par les plateformes dans le cadre du dispositif régional pour 2022. Quelques explications avant de commenter le tableau que vous avez reçu. Il s'agit ici de l'appel à projets proposé par la région pour financer les plateformes à l'échelle du site Bourgogne-Franche-Comté. Pour cette année, la région nous a informés que l'enveloppe disponible serait de 2 millions d'euros au lieu de 4,3 millions d'euros en 2021. C'est une baisse significative, pour des raisons qui ne sont pas complètement expliquées, mais en partie parce que la région a réorienté une série de crédits vers les graduate schools plutôt que vers les plateformes. Les acteurs qui participent au débat sur les plateformes se sont émus de cette baisse de crédits qui est importante et ils ont convenu de travailler ensemble pour prioriser les demandes des différentes plateformes mais les prioriser, non pas à 2 millions d'euros, qui est l'enveloppe qui sera disponible, mais à 3 millions d'euros pour montrer un certain besoin auprès de la région et pour signifier à la région que 2 millions d'euros nous paraît un montant trop faible pour cette année. Le travail d'analyse des demandes des plateformes et de priorisation a été fait au comité de pilotage des plateformes, à travers différents groupes thématiques et la partie que vous avez reçue sous la forme d'un tableau pour un volume financier demandé à la région de 824 530 euros ne correspond qu'à la partie des demandes de plateformes qui seront gérées par l'université de Bourgogne. Les 2 millions d'euros, c'est à l'échelle du site Bourgogne-

Franche-Comté. Donc chaque université, chaque organisme national, chaque école du site fait la même demande mais à partir d'une analyse conjointe qui est réalisée en comité de pilotage des plateformes. Donc, dans ce tableau, vous avez peut-être vu une particularité, les propositions de classement du COS, Comité d'orientation stratégique Bourgogne-Franche-Comté, ça s'appelle maintenant COPIL, les propositions de classements sont « prioritaire » ou « important », « prioritaire » est devant « important ». On a un « important » dans le tableau, il concerne les mésocentres, les acteurs du site ont choisi de mettre « important », de dégrader, en quelque sorte, un peu la deuxième ligne de demande du mésocentre en sachant que l'année dernière, malgré une reconnaissance des mésocentres par le comité de pilotage plateformes, la région n'avait pas reconnu cette plateforme comme étant intéressante et n'avait pas procédé à un financement pour ce centre de calcul. Donc le COPIL Plateformes considère que ce serait important que la région finance et donc fait une demande à hauteur de 122 689 euros en prioritaire et 73 613 euros en priorité dégradée importante. Pour le reste, dans ce tableau, vous avez le montant des co-financements qui vous sont indiqués, la part de financement en faisant le rapport avec la subvention région demandée et puis vous avez les laboratoires impliqués dans la colonne à gauche.

Mme Pucéat.- Merci Pascal, y a-t-il des questions ou des remarques.
Oui Luis.

M. Le Moyne.- Ça c'est toutes les demandes ou celles qui sont retenues ?

M. Neige.- C'est ce qui est classé prioritaire ou important et qui est transmis à la région.

M. Le Moyne.- Parce qu'il y en a beaucoup d'autres.

M. Neige.- Il y en a beaucoup d'autres qui n'ont pas été transmises et le travail s'est fait dans les groupes thématiques des plateformes. Il y a plusieurs groupes thématiques, donc le groupe SFAT, le groupe mésocentres, le groupe SCS, etc. Ils ont fait une analyse et une autocensure interne par groupe. Donc, c'est une vision consensuelle des groupes, étant entendu que la méthode qui a été utilisée pour passer d'une enveloppe de 4,2 millions à une enveloppe de 2 millions, alors 3, vous avez compris, ils mettent un peu de pression, a été de reprendre l'historique et d'essayer de faire une réduction au prorata, avec une exception pour les SHS parce que le prorata emmenait les demandes SHS trop bas parce qu'ils étaient déjà plus bas que les autres. Donc, en assemblée générale, on a considéré qu'il fallait maintenir une demande un tout petit plus haut que le simple prorata pour le domaine SHS. Donc, c'est uniquement ici les demandes transmises à la région, qui ont une chance d'être financées et vous avez compris qu'il est probable que tout ne sera pas financé puisque la région nous annonce 2 millions et le COPIL Plateformes met la pression en proposant 3 millions en tout.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées par les plateformes dans le cadre de l'appel à projets région pour 2022.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne

19 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Et le prochain point est encore sur les travaux de la commission de la recherche avec une demande de subvention.

2. Demande de subvention

M. Neige.- Le deuxième point concerne une demande de subvention qui est atypique. Je vais vous expliquer brièvement pourquoi elle arrive avec un montant qui peut paraître important, au regard de ce que d'habitude vous voyez passer en termes de demande de financement, de subvention à la région. Il s'agit ici d'une demande qui a été reconstruite à partir des négociations entre l'université de Bourgogne et le conseil régional Bourgogne-Franche-Comté, suite à un déséquilibre constaté sur les arbitrages du CPER et donc le président Vincent Thomas avait discuté avec la région pour faire valoir le positionnement de l'établissement, en montrant que le compte n'y était pas. La région s'est engagée à nous aider sur des opérations mais il faut les passer par des procédures un peu différentes. Ce que vous voyez là, c'est une procédure un peu différente, sous la forme d'une demande de subvention recherche et qui concerne un ensemble d'infrastructures numériques pour l'université, à la fois pour la recherche, l'innovation et l'enseignement à distance. C'est une série d'équipements qui vous sont décrits dans la quatrième colonne qui s'appelle « descriptif de l'opération » qui permet, si on y arrive, à avoir une sorte de compensation de l'enveloppe CPER qui était un peu faible. Cette demande est construite autour de crédits FEDER. On en a discuté en commission de la recherche quand on l'a présentée, comme je la présente ici. On sait qu'en crédit FEDER, on prend des risques quand on demande du FEDER donc on va essayer d'aller au bout sur cette demande FEDER, j'espère qu'on y arrivera. Tout ça a été bien reconstruit, très précisément, par le pôle recherche de notre université, donc on pense qu'on doit pouvoir aller au bout sur des crédits de type FEDER pour à peu près 3 millions d'euros de crédits qui nous permettront l'ensemble de ces investissements au bénéfice de l'établissement. Donc, c'est atypique parce que d'habitude, quand j'arrive vers vous pour des demandes de subventions recherche elles sont à des montants bien moindres, elles concernent souvent des aides pour des montages de colloques, des mobilités ou des aides pour de la culture scientifique ou du FEDER, mais sur des projets de labos donc on n'est jamais à des montants aussi importants. Je vous devais un peu d'explications pour que vous compreniez bien. On va essayer de passer ce projet à 3 millions d'euros qui nous paraît important pour compenser un peu notre enveloppe CPER qui était faible.

M. Crognier.- C'était le décalage de 18 millions versus 36 millions, ce n'est pas celui-là ? Le rééquilibrage il a porté sur quoi ?

Le Président.- Au total, sur 10 millions d'euros, un peu moins, entre 9 et 10, parce qu'on avait des opérations mais sur fonds FEDER et la présidente de région s'était engagée, si jamais les dépenses n'étaient pas éligibles sur fonds FEDER, à compenser sur fonds propres de la région.

M. Crognier.- Donc ça en fait partie ?

Le Président.- Oui

M. Le Moyne.- Juste une petite remarque. Un projet FEDER à 3 millions d'euros, en soit c'est inhabituel et je pense qu'il faudra être extrêmement vigilant sur l'exécution. Est-ce que le contrôle est assuré ? La moindre dépense de travers, c'est l'université qui devra la supporter.

M. Neige.- Oui. Si je me souviens bien, c'est reciblé sur une enveloppe très particulière du FEDER autour de la relance, c'est quelque chose de particulier au sein du FEDER. Mais effectivement il y a eu un énorme travail pour tout reformater parce qu'on sait que les crédits FEDER sont toujours sujets à risque donc on va essayer de suivre ça de très très près.

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autre remarque, je vous propose d'approuver le plan de financement de la demande de subvention FEDER déposée pour le projet INFRANUM.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Qui vote contre ? Personne.

18 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation.

Et nous pouvons passer au point sur l'aménagement des campus territoriaux pour la vie étudiante et la parole est à Philippe Perrot.

VIII) Aménagement des campus territoriaux de l'université de Bourgogne pour la vie étudiante

M. Perrot.- Merci Emmanuelle. Ce projet d'aménagement des campus territoriaux que je vais vous présenter, vient compléter celui que je vous ai déjà décrit lors du conseil d'administration du 19 octobre 2021. Pour rappel, lors de ce conseil d'administration du 19 octobre 2021, je vous ai présenté un projet d'aménagement des campus territoriaux. C'était un projet qui s'inscrivait dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional avec un budget de 600 000 euros, 300 000 euros apportés par la région et 300 000 euros apportés par l'université de Bourgogne. Ce projet prévoyait principalement la mise en place d'abris vélos, de mobiliers urbains pour les étudiants sur nos cinq campus territoriaux et également du contrôle d'accès dans les bâtiments qui n'en étaient pas équipés. Et ce projet est toujours d'actualité et nous allons même pouvoir l'enrichir puisque nous avons obtenu une enveloppe supplémentaire d'1 million d'euros pour l'aménagement des campus territoriaux, dans le cadre du contrat de plan l'État région 2021-2027. L'enveloppe totale est, en fait, d'1,6 million d'euros et, aujourd'hui, le projet que je vais vous présenter concerne celui qui figure dans le contrat de plan État-région 2021-2027. Cette opération prévoit principalement des espaces récréatifs et sportifs avec du mobilier urbain pour les étudiants, des espaces végétalisés, une rationalisation de l'offre de stationnement et une réfection de certains parkings, une

sécurisation des accès aux bâtiments, la mise en place de nouveaux cheminements piétons adaptés aux personnes à mobilité réduite et une rénovation de l'éclairage. Voilà les principaux points qui seront faits dans le cadre de l'aménagement de nos campus territoriaux. Il y a un seul maître d'œuvre qui gère l'enveloppe globale de 1,6 million d'euros. Il a travaillé en concertation avec les différents campus territoriaux. Nous l'avons rencontré la semaine dernière, nous allons pouvoir aller un peu plus vite que le calendrier qui figure dans le document que vous avez eu à votre disposition, puisque l'appel d'offres travaux va pouvoir être lancé avant la fin d'année 2022 et les travaux devraient commencer en février ou mars 2023 et s'étaler sur une période de cinq mois. Aujourd'hui, le conseil d'administration doit statuer sur le projet qui est prévu dans le cadre du CPER 2021-2027 et en particulier sur les demandes de subventions puisqu'effectivement, nous sollicitons une subvention de 500 000 euros auprès de la région et une subvention de 500 000 euros auprès de l'État. Et la délibération du conseil d'administration va permettre de solliciter ces subventions et de compléter le dossier d'expertise.

Mme Privé.- Juste une demande de précision, il est noté dans le document, concernant les accès, vous nous avez parlé de sécurisation, est-ce qu'il est possible d'en savoir un peu plus sur ce point-là, c'est le seul qui reste un peu flou pour moi. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

M. Perrot.- Les travaux dépendent de chaque site. Chaque site a fait remonter des demandes, des priorités et la demande de sécurisation varie selon le site. Globalement il s'agit du contrôle d'accès. Il y a des bâtiments qui ne sont pas encore équipés de contrôle d'accès donc les différents sites ont souhaité que tous les bâtiments soient équipés. Sur certains sites, il s'agit de sécurisation, je pense en particulier à Auxerre où il y a une demande de fermeture complète du site, mise en place de barrières. D'autres sites, c'est plutôt la mise en place de haies tout simplement pour limiter l'accès à l'intérieur du site. Voilà quelques exemples de sécurisation.

Mme Privé.- Je vous remercie.

Mme Pucéat.- S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose d'approuver le dossier d'expertise du projet d'aménagement des campus territoriaux de l'université de Bourgogne pour la vie étudiante, qui est une opération inscrite au contrat de plan État-Région 2021-2027 de Bourgogne-Franche-Comté, sachant que l'université sollicitera les subventions de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

19 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité. Et nous pouvons passer au point suivant qui concerne le montant du forfait pour la gestion par le CFA Sup, des dossiers apprentissage avec la parole à Cédric Demonceaux.

IX) Montant du forfait pour la gestion par le CFA SUP des dossiers "apprentissage"

M. Demonceaux.- Merci Emmanuelle. Bonjour à toutes et à tous. Sur ce point Il s'agit de préciser le montant lié au coût forfaitaire pour le CFA SUP, de la gestion des contrats d'apprentissage. Il faut savoir que nous avons signé une convention financière le 27 janvier 2021 avec le CFA SUP qui stipule qu'un forfait de 400 euros par apprenti signataire d'un contrat, s'applique pour la gestion de l'apprentissage du CFA SUP pour les frais de gestion du CFA. Ce forfait est un montant prévisionnel chaque année et fait l'objet d'une réévaluation à la clôture des comptes. Lors du conseil d'administration du CFA qui a eu lieu le 4 juillet dernier, la clôture des comptes par le commissaire aux comptes, le CFA est en mesure de nous dire que ce montant n'est pas de 400 euros à prélever sur les contrats d'apprentissage mais de 250 euros pour chaque contrat d'apprentissage. Ceci fera l'objet d'un avenant à la convention financière citée précédemment.

Mme Pucéat. Merci, est-ce que quelqu'un souhaite intervenir. Si ce n'est pas le cas je vous propose d'approuver ce montant de 250 euros pour la gestion par le CFA Sup des contrats d'apprentissage courant sur l'exercice 2021.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

19 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons passer au point sur la création d'une commission d'aide sociale pour les apprentis du CFA uB à travers les subventions de la région Bourgogne-Franche-Comté.

X) Création d'une commission d'aide sociale pour les apprentis du CFA uB via la subvention de la Région BFC (axe 4 de la contribution de la Région BFC au financement des CFA)

M. Demonceaux.- Merci. Il faut savoir que grâce à des subventions de la région Bourgogne-Franche-Comté, le CFA de l'uB peut apporter une aide financière à ses apprentis afin de lutter contre les risques de rupture de contrats d'apprentissage. Ce montant est à hauteur de 1 000 euros par apprenti et lié aux conditions financières de l'apprenti en question. L'aide apportée peut faire l'objet d'aides sur l'hébergement, la restauration, le matériel de formation, la mobilité et plus largement la santé de l'apprenti. Le versement de l'aide est conditionné à l'assiduité de l'apprenti au CFA de l'université de Bourgogne et à son implication dans la formation. Pour ce faire, et à la demande de la région, le CFA doit s'engager à mettre en place, en interne, des modalités permettant au jeune d'avoir une connaissance de ce dispositif, d'instruire les demandes d'aide financière de chaque apprenti, de déterminer son montant et d'informer l'apprenti et sa famille que l'aide attribuée provient du soutien de la région Bourgogne-Franche-Comté. C'est pourquoi le CFA uB souhaite créer une commission d'attribution de cette aide, composée du vice-président formation tout au long de la vie, d'un représentant de la direction du

CFA de l'uB, d'un représentant du pôle chargé d'animation et d'ingénierie de formation. Cette commission sera organisée par le SEFCA et nous permettra d'attribuer, si besoin, si nécessaire, au cas par cas, une aide financière à hauteur de 1 000 € pour aider financièrement un apprenti qui serait dans le besoin, pour éviter une rupture de contrat.

Mme Pucéat.- Merci. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver la création d'une commission d'aide sociale pour les apprentis en difficulté du centre de formation (CFA) de l'université de Bourgogne.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

17 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour cette approbation à l'unanimité.

Nous pouvons passer aux points B à l'ordre du jour qui sont les points adoptés sans débat.

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

XI) Tarifs, subventions et dons - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Un premier point sur l'approbation des tarifs, subventions et dons avec tout de même une demande. Dans les documents que vous avez reçus, il y a deux conventions qui concernent la formation et qui se sont retrouvées par erreur, je pense, dans la liste des conventions et contrats. Elles concernent la formation et n'ont pas fait l'objet d'un passage en CFVU ni même d'une information. La première est une convention de coopération entre l'uB et une société tunisienne à propos d'un DU de l'UMDPCS et la seconde, c'est une convention-cadre entre l'uB et l'ESEO concernant le DU Intelligence artificielle santé. Ce sont les conventions n°11471 et 11540. Donc, je vous propose de voter l'intégralité de ce que vous avez reçu à l'exception de ces deux conventions qui demandent à être d'abord réexaminées lors d'un passage en CFVU. Cette précision est importante, avant que nous mettions au vote l'approbation de ces conventions et contrats.

Je vous propose d'approuver les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne à l'exception des conventions 11471 et 11540.

Qui refuse de voter ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui vote contre ? Personne.

17 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Merci pour ce vote à l'unanimité.

XII) Compte-rendu des conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Il nous reste le compte-rendu des conventions hors subvention où il s'agit ici simplement de prendre acte de ces contrats et conventions hors subvention. Ça ne nécessite pas de vote.

Le Président .- Merci beaucoup madame la vice-présidente du conseil d'administration pour ce petit marathon cet après-midi où il y a eu des discussions intéressantes et des argumentations échangées, de bonne qualité. Il y a un point C questions diverses, nous n'en n'avons pas reçues auparavant mais il est toujours temps d'en poser.

Lionel.

Point C : Questions diverses

M. Crognier.- C'est une remarque que Je voulais faire quand on a parlé des hébergements tout à l'heure. Je me demande si ce n'est pas intéressant de mettre à l'ordre du jour, la question des 1^{re} et 2^e classes en déplacement. C'est un peu lié et parfois ça nous met en tension lorsque que, de façon très ponctuelle, pour accueillir soit un enseignant-chercheur qui vient de loin, soit un collègue qui nous apporte une expertise et pour lequel c'est difficile de refuser une 1^{ère} classe en train, on est en difficulté parfois parce que le règlement... C'est un petit détail mais qui peut-être nous simplifierait la vie.

M. Helleu.- J'ai une demande de quelqu'un de chez vous. On le fait sur l'IAE. On le fait, je me souviens quand l'inspection générale est venue, on leur a payé la 1^{re} classe. Ponctuellement on peut. Il y a une demande d'un enseignant qui est en STAPS, il voulait de manière systématique bénéficier d'un remboursement en 1^{re} classe. On ne peut pas le faire de manière systématique parce qu'on a des tarifs passés au CA mais ça n'empêche pas, ponctuellement, qu'on le fasse, d'autant plus que parfois il y a des tarifs de 1^{re} classe moins chers que la 2^e classe, selon les tarifs promotionnels de la SNCF. On le fait mais on ne peut pas le faire... parce que la demande que j'ai eue d'un enseignant de STAPS, c'est de dire « chaque fois que je vais à Paris, je vais en 1^{re} classe, pour des raisons de confort ». Mais c'est de l'argent public et ce n'est pas un argument valable sur un tarif voté au CA. Parce que le train, il ne va pas plus vite en 1^{re} classe qu'en 2^e classe, même s'il y a des éléments de confort que j'entends, quand il y a quatre gamins qui braillent à côté de moi, ça peut m'énerver en fin de journée, après il y a des prises, des écouteurs... Par contre la réponse est, qu'à partir du moment où on a un dispositif voté, on ne peut pas y déroger, sauf de manière exceptionnelle, donc la réponse est, oui on peut mais pas tout le temps.

M. Crognier. – C'est comme ça que j'interprète, mais par rapport à des questions de responsabilités, pour mettre à l'aise, on en discute beaucoup avec Catherine...

M. Helleu.- Ca va changer au 1^{er} janvier parce qu'il y a une nouvelle responsabilité des gestionnaires qui va arriver et c'est en dérogation d'une règle votée par le CA. Alors, il faut justifier, si c'est motivé, ça sera pareil, c'est sous contrôle de la Cour des comptes qui dira « vos justificatifs sont un peu légers ». Je

pense à l'IAE qui, de temps en temps, fait venir des avocats ou des magistrats. Quand on fait venir des invités d'un certain rang, d'un certain niveau, c'est toléré. Quand un enseignant se déplace pour une raison ou pour une autre, ça reste quand même exceptionnel, après c'est comme l'interprétation de la chose avec la Cour des comptes, jusqu'à quand c'est exceptionnel, je dirai 10 %, 20 % des déplacements en première. Après ça va dépendre de la motivation, de toute façon la motivation va engager celui qui va signer le bon de commande. C'est une question de mesure, mais de manière systématique, non.

M. Crognier.- On est loin des 20% dans les demandes, c'est très marginal.

M. Helleu.- Pour la demande que j'ai, concernant un enseignant de STAPS, c'est chaque fois qu'il va à Paris. Et là, on n'est plus dans la marginalité.

M. Crognier.- Ce n'est pas ce cas que je voulais aborder, je ne le connais pas.

M. Helleu.- On peut, si on justifie la dérogation et il ne faut pas que ça devienne la pratique sinon, ça revient à déroger à une règle votée par le CA et là, ça pose problème.

Le Président.- La raison profonde, c'est qu'en règle générale, un billet de 1^{re} classe c'est plus cher qu'un billet 2^e classe. A titre personnel, je ne me déplace qu'en 2^e classe, c'est normal, ça ne me pose aucun problème, sauf quand effectivement il y a quatre gamins qui braillent à côté de moi, mais ça m'est déjà arrivé en 1^{re} classe. Je crois que le problème de fond est là, on est là aussi pour limiter les dépenses. Très sincèrement sur un Dijon-Paris, on peut prendre la 2^e classe, ça ne pose pas de difficultés, ça coûte beaucoup moins cher et tant pis on sait qu'on n'aura pas le même confort. Pour un voyage beaucoup plus long, ce n'est pas la même chose. Par exemple, si on prend un billet pour aller à Toulouse, on sait qu'on va passer 5-6 heures dans le train, je pense qu'on peut reconsidérer la question sérieusement, c'est-à-dire que c'est du temps de travail, etc. Sur des trajets courts, sincèrement il n'y a pas de raison.

M. Crognier.- J'imagine que c'est une question générale qui concernent d'autres composantes et pas seulement STAPS.

Le Président.- C'est pour ça que c'est une question importante parce qu'on peut vite glisser budgétairement vers des dépenses importantes. Si 20% des personnels qui font des missions chaque, passent en 1^{re} classe, mécaniquement on aura une hausse importante des frais de mission. Je crois qu'il faut être raisonnable, je trouve que la réponse faite par Alain Helleu est tout à fait mesurée, le principe c'est non, mais de manière dérogatoire, lorsque la situation le justifie, pourquoi pas, mais le principe est non. Si évidemment, si on produit un billet de 1^{re} qui est moins cher que le billet de seconde, pourquoi pas mais il faut le justifier sérieusement. Ça me paraît évident.

M. Helleu.- Pour l'IAE c'est compliqué, effectivement, quand vous avez un magistrat qui vient de Paris, faire une intervention pendant deux heures, qu'on ne

rémunère pas, par exemple, on ne va pas en plus lui demander de voyager en 2^e classe.

Le Président.- Il y a une réponse de principe, c'est non, et des mesures d'assouplissement, dans certaines hypothèses, qui peuvent se justifier mais il faut les motiver sérieusement sinon, on aura un glissement mécanique du budget vers des dépenses... Franchement, sur des courtes distances, tant pis on ronge son frein et on fait comme tout le monde. D'ailleurs, j'ai appris que même les recteurs se déplaçaient en seconde classe en direction de Paris, sur des trajets courts. Il n'y a pas de discrimination.

Merci à toutes et à tous et bonne fin de journée à vous. Au revoir.

-:~::~:~::~:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30)

Le Président

Vincent THOMAS